



شركة مشروبات المغرب  
Société des Boissons du Maroc



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

# SOMMAIRE

**04**

## **PRÉSENTATION SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC**

- Entretien de Brahim LAROUI – Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc
- Société des Boissons du Maroc en bref
- Chiffres & dates clés
- Notre savoir-faire industriel
- Filiales & actionnariat

**18**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

- Contexte économique & sectoriel
- Faits marquants de l'année
- Performances des activités
- Performance opérationnelle & principaux indicateurs financiers

**24**

## **RAPPORT ESG**

- Une politique RSE couvrant l'ensemble des parties prenantes
- Un engagement fort auprès des collaborateurs
- Des avancées significatives en faveur de l'environnement
- Une contribution active au développement local
- Une gouvernance éclairée & engagée
- Un respect strict des règles d'éthique & de déontologie

**54**

## **RAPPORT FINANCIER**

- Rapport de gestion
- Comptes consolidés
  - États financiers
  - Notes aux comptes
  - Rapport général des Commissaires aux Comptes
- Comptes sociaux
  - États financiers
  - Rapport général des Commissaires aux Comptes
  - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Déclaration des honoraires des Commissaires aux Comptes

# PRÉSENTATION

# SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

---

Entretien de Brahim LAROUI – Directeur Général	06
Société des Boissons du Maroc en bref	08
Chiffres & dates clés	10
Notre savoir-faire industriel	10
Filiales & actionnariat	14



## Entretien Brahim LAROUÏ Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc



### Quelle est votre lecture des circonstances particulières de l'année 2020 ?

2020 a assurément été une année riche et contrastée en événements. Elle a fort bien commencé sur le plan économique avec un T1 fort, qui dépassait nos prévisions. Simultanément, un événement a surgi en Chine : la manifestation du COVID-19. Nous ne l'avons pas vu venir. Nous avons été secoués et pas assez préparés. Dès la seconde quinzaine de mars 2020, les mesures restrictives nous ont pris de plein fouet. Puis nous avons alterné entre espoir (à la fin du second trimestre 2020) et inquiétude pendant le S2, 2020. C'est une des années les plus particulières que j'ai personnellement eu à vivre, année pendant laquelle il a fallu redéfinir les critères de succès, qui ne pouvaient plus être principalement économiques. L'année 2020, du point de vue du business de la Société des Boissons du Maroc a été marquée doublement. L'opération Bacchus qui a démarré en septembre 2020 a particulièrement perturbé le marché, notamment au niveau du fonctionnement des canaux et des circuits de distribution. En conclusion, une année où l'éthique, la proximité, l'agilité et la transversalité (les quatre valeurs de SBM – EPAT) devaient être au rendez-vous.

### Comment s'est porté SBM durant cette année exceptionnelle ?

Dès que les contours exceptionnels de cette année se sont dessinés, je pense que les femmes et les hommes de la Société des Boissons du Maroc ont su adopter une attitude responsable. Regroupés autour du Comité de Direction, et d'un Comité spécifique de gestion de la crise COVID-19, nous avons placé la santé et la sécurité au cœur de notre démarche. Nous avons ainsi pu protéger nos collègues dans une large mesure, et assurer une continuité de nos activités.



**Les réalisations de cette année démontrent clairement la résilience de notre modèle économique avec comme base des fondamentaux solides et un engagement inflexible des collaborateurs durant cette période particulière.**

En parallèle de la santé, nous avons aussi pris conscience de la nécessité de faire preuve de solidarité. Aussi, la Société des Boissons du Maroc a souhaité participer au fonds spécial COVID 19 d'une part, a octroyé un don de bouteilles d'eau Ain Ifrane pour les forces de l'ordre de notre pays, et en enfin nous avons veillé à ne mettre personne en chômage partiel.

Sur le plan économique, l'année a été rude. La fermeture totale depuis 12 mois du canal des bars grève notre business de manière directe d'un important volume. La perturbation tout au long de l'année du canal CHR (entre restrictions COVID-19 et Opération Bacchus) a freiné la consommation. Enfin, la quasi-année blanche sur le plan du tourisme ou du retour des RME nous a privé d'un important relais récurrent de consommation. Toutefois, nous avons pu protéger nos principaux agrégats financiers en maîtrisant nos charges, en optimisant notre outil industriel et en compensant la baisse du marché local par le développement de l'export.

### Plan d'optimisation industrielle : comment et pourquoi ?

Parlons plutôt d'un plan d'optimisation général. Evidemment, en tant qu'entreprise industrielle, les sites de production sont en première ligne quant à nos charges fixes. SBM a traditionnellement été en situation de capacité de production excédentaire, par rapport à laquelle nous avons une certaine résilience. La crise du COVID a marqué un coup d'arrêt. Nous avons dû prendre la décision de réduire nos capacités pour les mettre en adéquation avec notre vision actuelle de la demande de même que ses perspectives à moyen terme. Nous avons conduit le même exercice quant à nos capacités logistiques. Enfin, nous avons lancé un programme de départ volontaire en retraite ce qui nous a permis de réaliser une réduction de nos effectifs dans un climat social serein.

### Quelles sont vos perspectives pour l'année à venir ?

Sur le plan du développement de nos affaires, l'année sera compliquée. Le premier semestre sera marqué par les restrictions liées au COVID-19. La consommation sera freinée par l'augmentation des prix que toute l'industrie a dû pratiquer pour mitiger l'impact de l'augmentation de la TIC.

Sur le plan global, il ne faut pas céder à l'excès d'optimisme suscité par les faits d'annonce. Les bons élèves d'avril 2020 ne le sont plus forcément aujourd'hui. A l'inverse, certains mauvais élèves d'antan semblent se tirer d'affaire aujourd'hui. La seule certitude, c'est l'incertitude. Il faut donc rester vigilant et agile. SBM a tablé sur un retour progressif à la normale à partir du S2 2021. Mais nous sommes prêts à endurer une prolongation de cette crise et devons trouver d'autres mesures à prendre pour protéger notre capital humain, rester citoyens et protéger le capital de nos actionnaires.

# Société des Boissons du Maroc, un leader centenaire dans le secteur agroalimentaire au Maroc

## NOTRE IDENTITÉ

La Société des Boissons du Maroc est un leader du secteur agroalimentaire et producteur historique de la bière au Maroc depuis 1919. Avec l'arrivée du Groupe Castel dans son capital, en 2003, la Société des Boissons du Maroc diversifie ses activités et se positionne comme référence nationale dans la production de l'eau minérale, du vin et de l'huile d'olive, en parallèle à son métier historique.

À travers ses filiales, la Société des Boissons du Maroc a développé des activités entièrement intégrées avec une maîtrise de l'amont agricole et des points de vente couvrant les principaux axes urbains au Maroc, à travers le réseau des magasins NICOLAS. Forte de son savoir-faire centenaire, la Société des Boissons du Maroc s'est positionnée comme entreprise engagée et responsable, avec des pratiques conformes aux standards internationaux, des engagements solides et des valeurs citoyennes.

## NOS RESSOURCES



**1**

unité de conditionnement de vin



**1**

unité de trituration et de stockage d'huile d'olive



**3**

unités d'embouteillage de bière



**3**

unités de conditionnement d'eau



**1 500**

salariés



**1**

brasserie

## NOTRE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

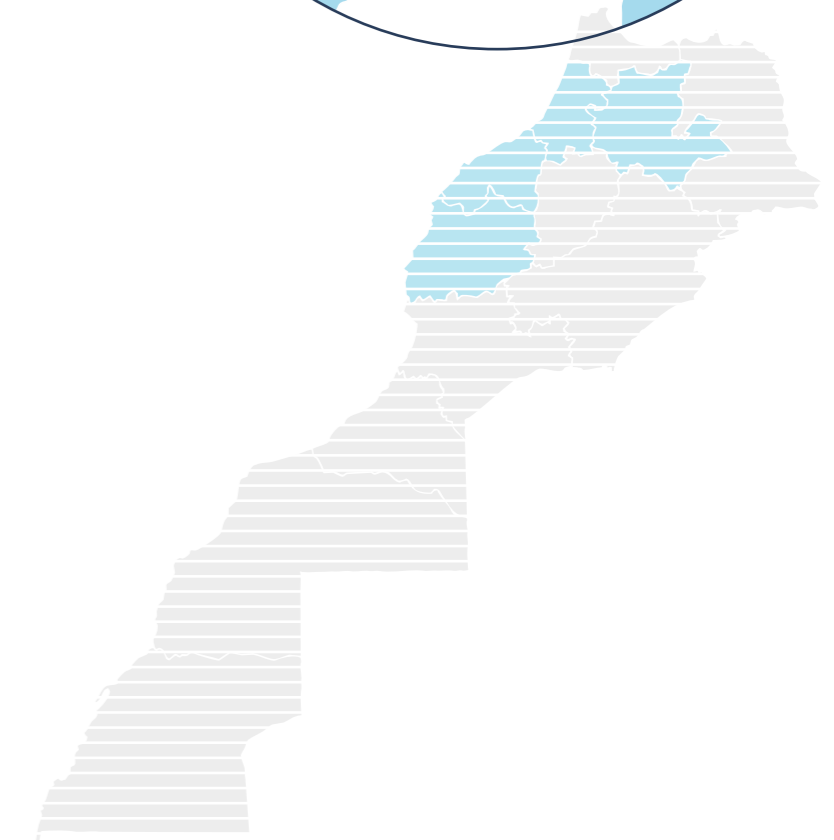
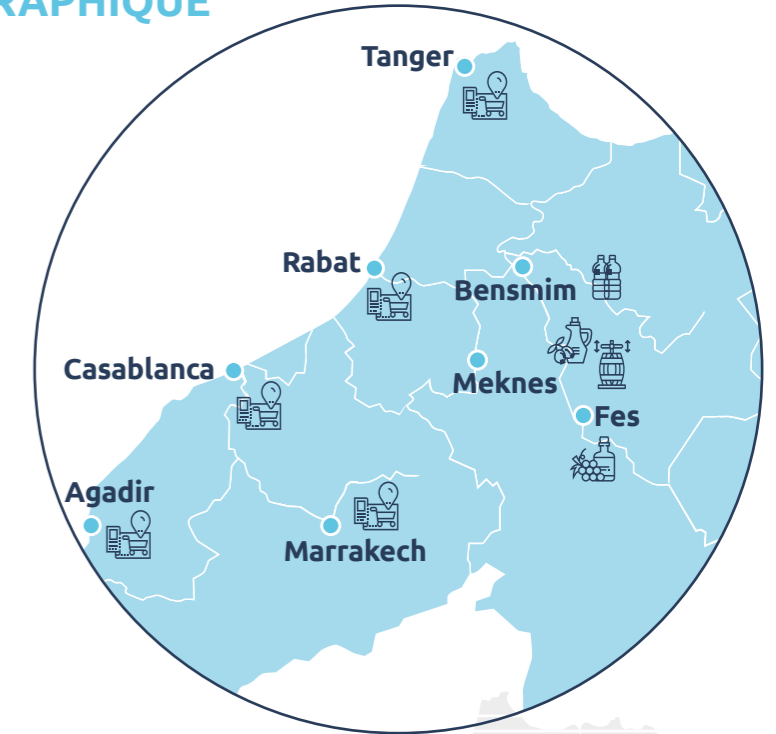
Activité «bière» 

Activité «eau» 

Activité «vin» 

Activité «huile d'olive» 

Distribution 



## NOS ATOUTS



## Chiffres clés



**100 ans**

d'expérience dans le domaine du brassage



**2 392 MMAD**

de chiffre d'affaires en 2020



**231 MMAD**

de résultat net part du groupe en 2020



**2 496 MMAD**

Total actif



**343 MMAD**

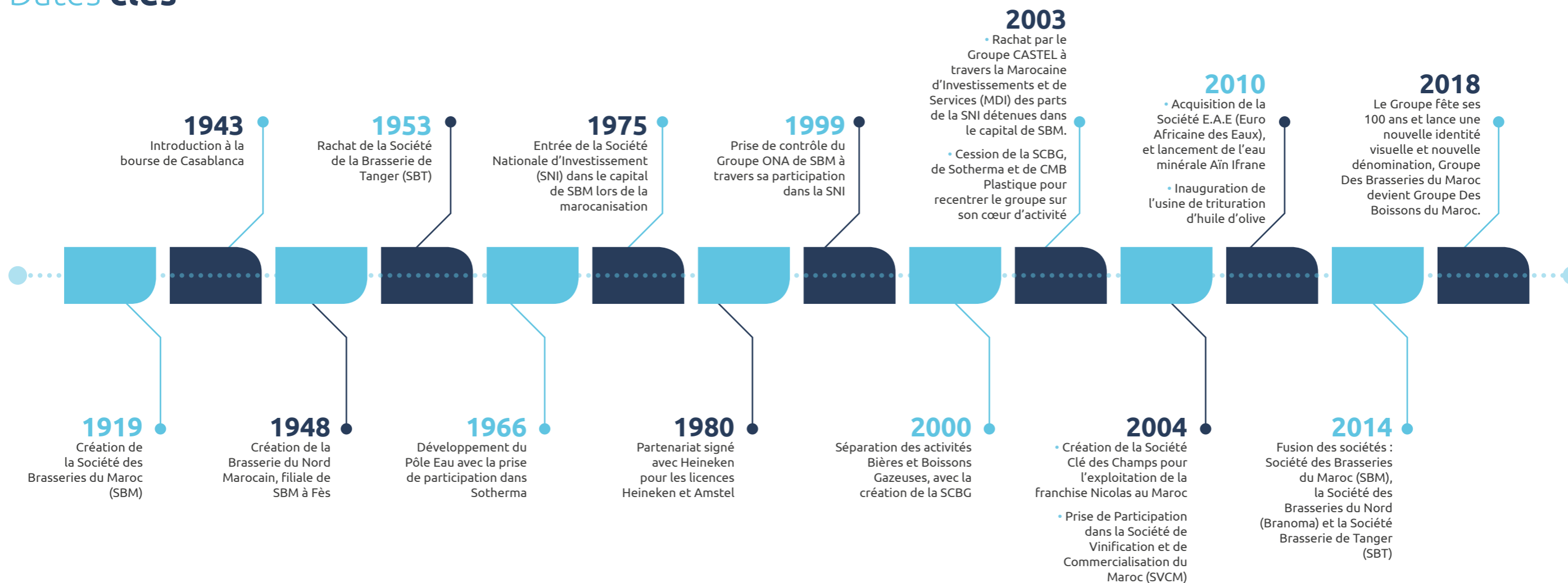
Flux de trésorerie de l'activité 2020



**300 MMAD**

Dividende 2020

## Dates clés



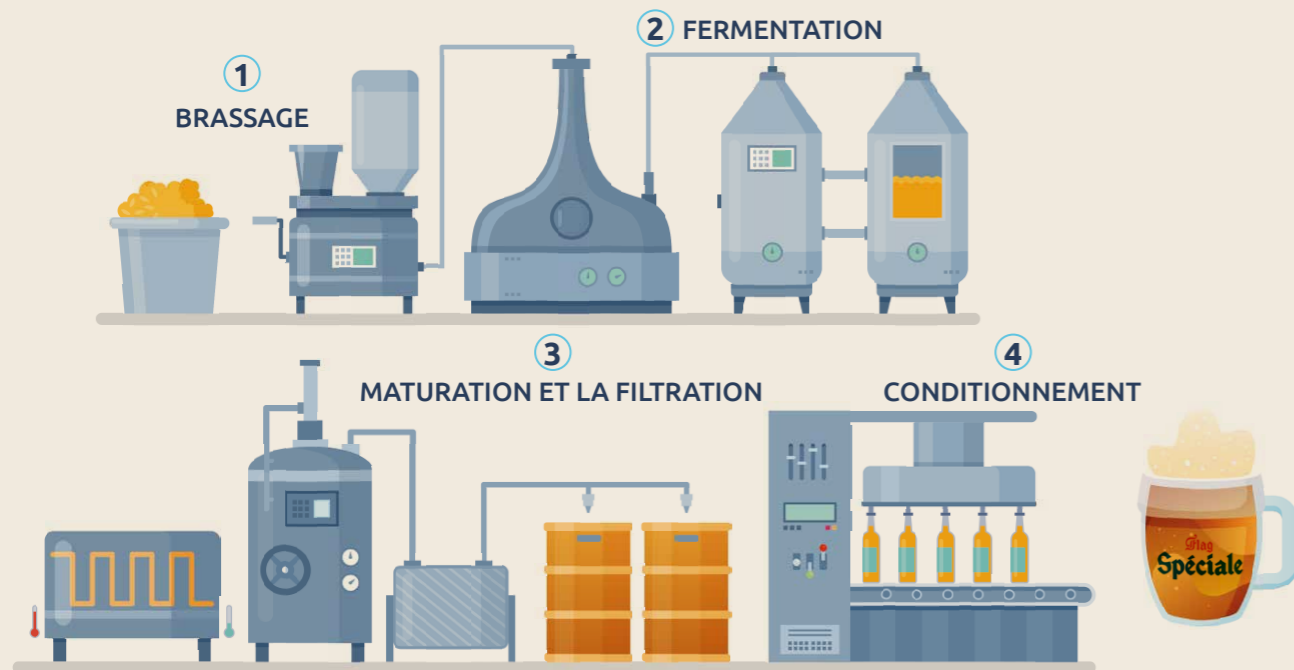
## Notre savoir-faire industriel & nos activités

### ACTIVITÉ BIÈRE

La Société des Boissons du Maroc dispose d'un savoir-faire inégalé en matière de production de bière avec une maîtrise des étapes importantes de la chaîne de valeur brassicole: réception et entreposage du malt, brassage, embouteillage et commercialisation. Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc s'est positionnée sur les différents segments du marché, à travers des marques reconnues à l'échelle nationale et internationale.

La Société des Boissons du Maroc dispose d'une brasserie à Casablanca (Tit Mellil) et une unité de mise en bouteille.

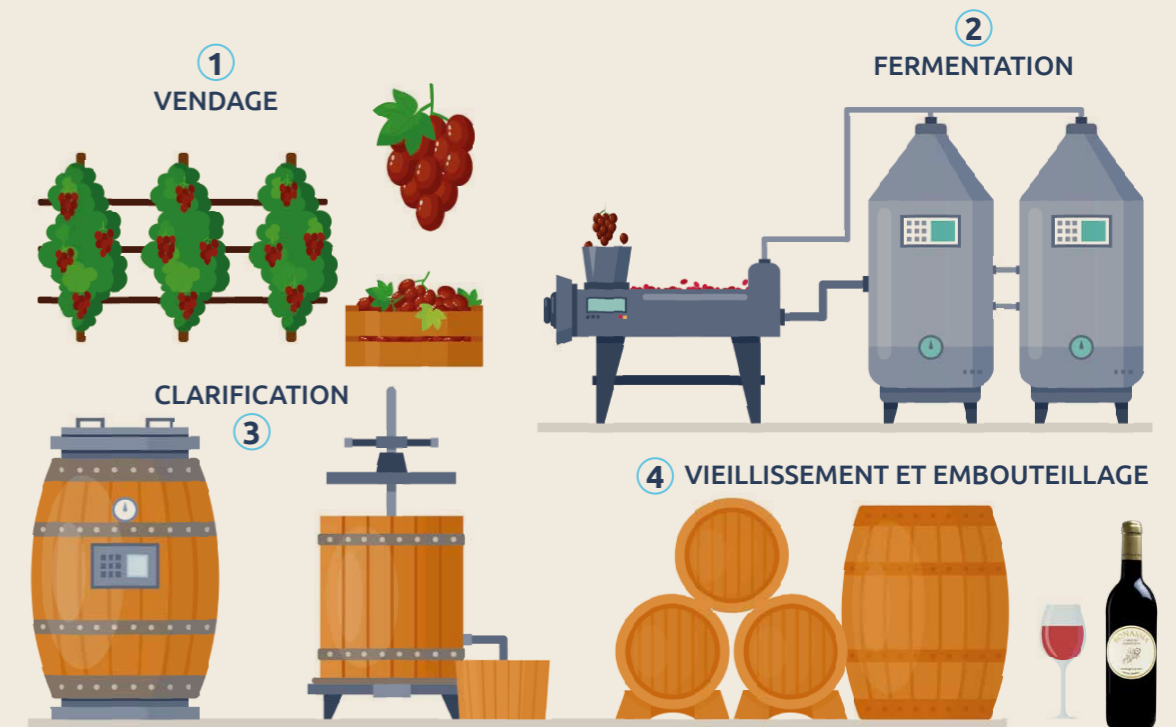
#### ÉTAPE DE PRODUCTION DE LA BIÈRE



### ACTIVITÉ VIN

L'activité vin de la Société des Boissons du Maroc bénéficie d'un outil industriel performant pour la transformation des raisins produits dans les domaines de la filiale du Groupe Castel Cépages Marocains Réunis (CMAR) et qui couvrent une superficie de 1 200 ha.

#### ÉTAPES DE PRODUCTION DU VIN



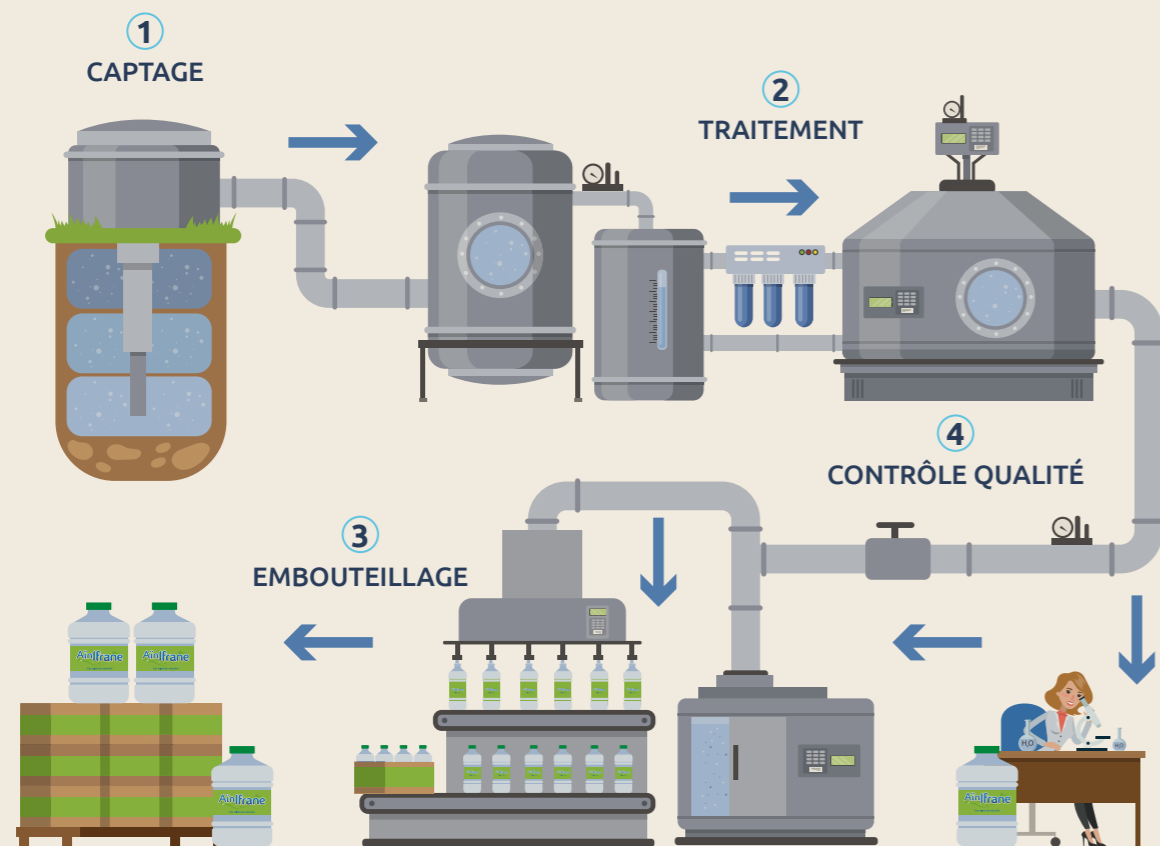
## ACTIVITÉ EAU

En 2010, Société des Boissons du Maroc a fait l'acquisition de la société Euro-Africaine des Eaux (E.A.E) qui exploite la source d'eau de Bensmim. Cette activité s'est renforcée en développant l'identité visuelle de sa marque Ain Ifrane et à travers l'importation et la commercialisation des marques étrangères Cristaline et Vichy.

Depuis 2019, Ain Ifrane est reconnue en tant que « Eau minérale naturelle » et s'est imposée dans le marché, grâce à ses bienfaits et sa faible teneur en sodium.

À fin 2020, l'activité eau dispose d'une part de marché de 11%.

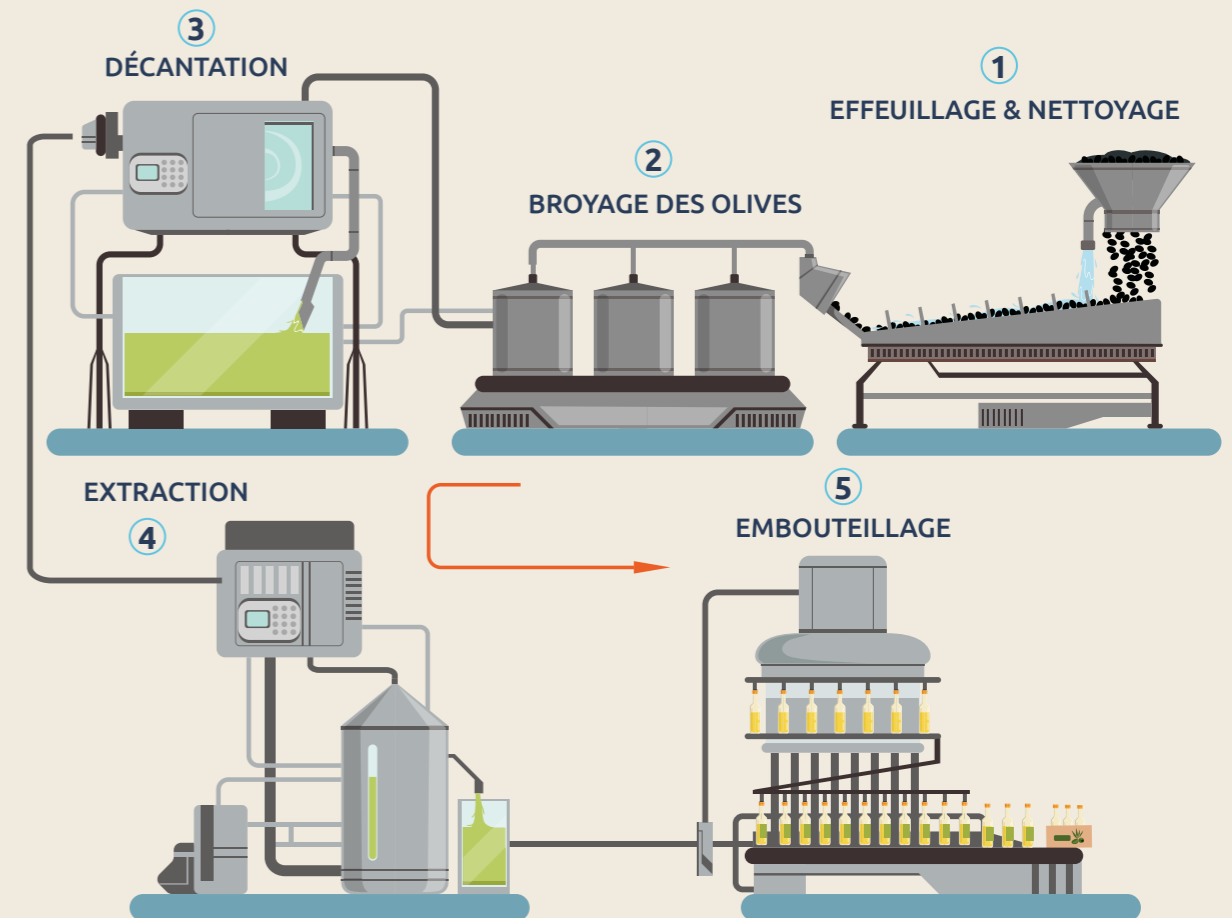
### ÉTAPES DE PRODUCTION DE L'EAU MINÉRALE NATURELLE



## ACTIVITÉ HUILE D'OLIVE

Grâce à amont agricole constitué de 700 ha dans la région de Meknès et un outil industriel de haute performance pour la cueillette et la trituration, La Société des Boissons du Maroc produit et commercialise de l'huile d'olive en vrac au Maroc et à l'internationale. Une partie de la production est également commercialisée au niveau du marché local sous la marque L'oliveraie de Larroque.

### ÉTAPES DE PRODUCTION DE L'HUILE D'OLIVE





## Notre réseau de magasins NICOLAS

Depuis son lancement en 2004, l'enseigne NICOLAS s'est illustrée comme adresse de premier choix pour les clients en quête de qualité de service et choix de produits. Tout au long de ses années d'activités, le réseau Nicolas a renforcé son empreinte géographique pour atteindre aujourd'hui 10 points de vente.

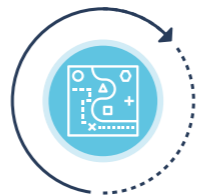
Nicolas a également investi dans la réservation en ligne à partir de 2018, gage d'une proximité renforcée avec ses clients et d'une volonté d'assurer une expérience client riche et engageante.

Aujourd'hui, les magasins Nicolas sont synonymes de qualité, service client, proximité et large choix. Ce positionnement s'est confirmé dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 où le réseau Nicolas s'est substitué au circuit traditionnel et aux lieux de consommation habituelle.

### CHIFFRES CLÉS MAGASINS NICOLAS



**10**  
Points de vente



**1 200 m<sup>2</sup>**  
De superficie

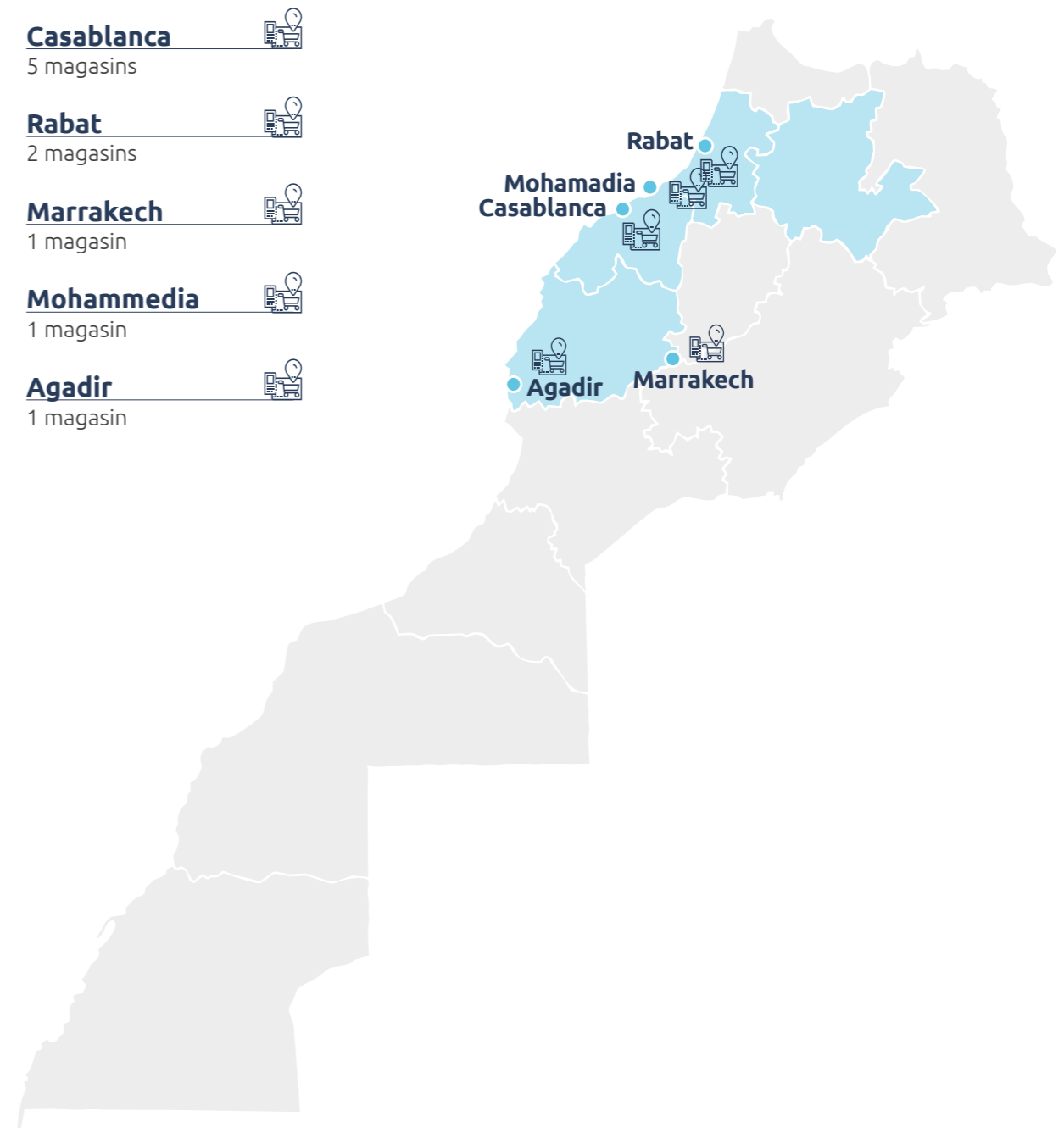


**1 500**  
Références



**20**  
Conseillers clientèle

### EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE DE NOS MAGASINS NICOLAS



## Actionnariat

Depuis sa cotation à la Bourse de Casablanca, en 1943, la Société des Boissons du Maroc a fédéré autour de son capital des actionnaires de renoms et a attiré des investisseurs en quête de la création durable de valeur. Aujourd'hui, la Société des Boissons du Maroc dispose d'un noyau solide d'actionnaires au niveau de son capital :

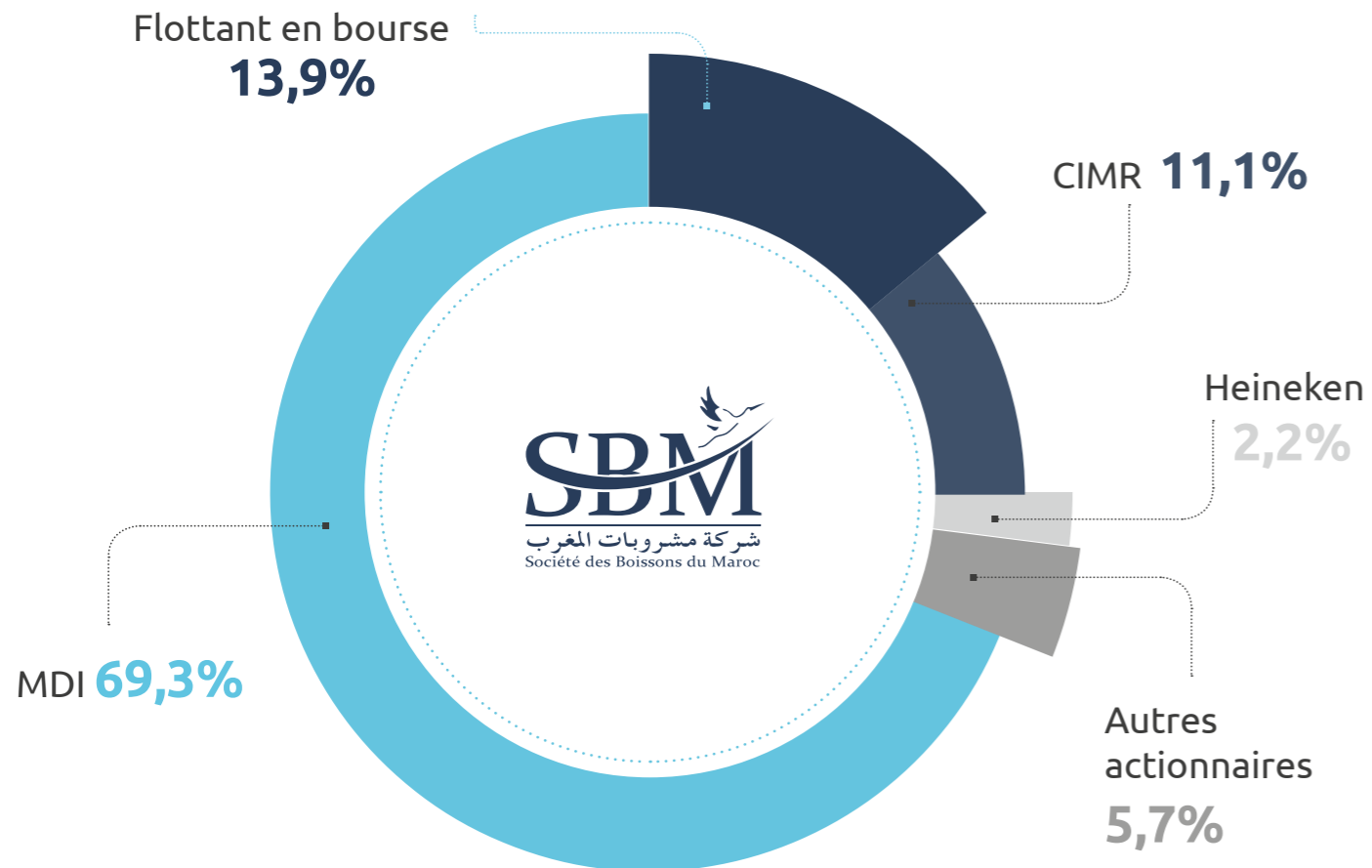
### MDI : 69,3%

Holding majoritairement détenue par le Groupe Castel.

### CIMR : 11,1%

(Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites) : société mutuelle de retraite en charge du régime pour le secteur privé.

### Actionnariat au 31/12/2020



## Filiales

### STRUCTURE DU GROUPE



#### Société des Boissons du Maroc :

Société mère réunissant les opérations de l'activité bière.

#### Euro Africaine des Eaux :

Société acquise en 2010, en charge de l'activité « Eau ».

#### SVCM (Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc) :

Société créée en 1999, en charge du développement de l'activité vin, mais aussi de la production de l'huile d'olive. Elle transforme la production agricole des domaines de la société Cépages Marocains Réunis (CMAR) du Groupe Castel.

#### La Clé des Champs :

Filiale créée en 2004 pour l'exploitation de la marque Nicolas au Maroc et le développement d'un réseau de distribution propre à la Société des Boissons du Maroc.

#### Maropac :

Filiale consolidant la société Africa Retail Market qui développe le réseau Super U en 2019.

#### ASAO :

Filiale en arrêt d'activité.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

<b>Contexte économique &amp; sectoriel</b>	<b>06</b>
<b>Faits marquants de 2020</b>	<b>08</b>
<b>Performances des activités</b>	<b>10</b>
<b>Performance opérationnelle &amp; principaux indicateurs financiers</b>	<b>10</b>



## Contexte économique & sectoriel

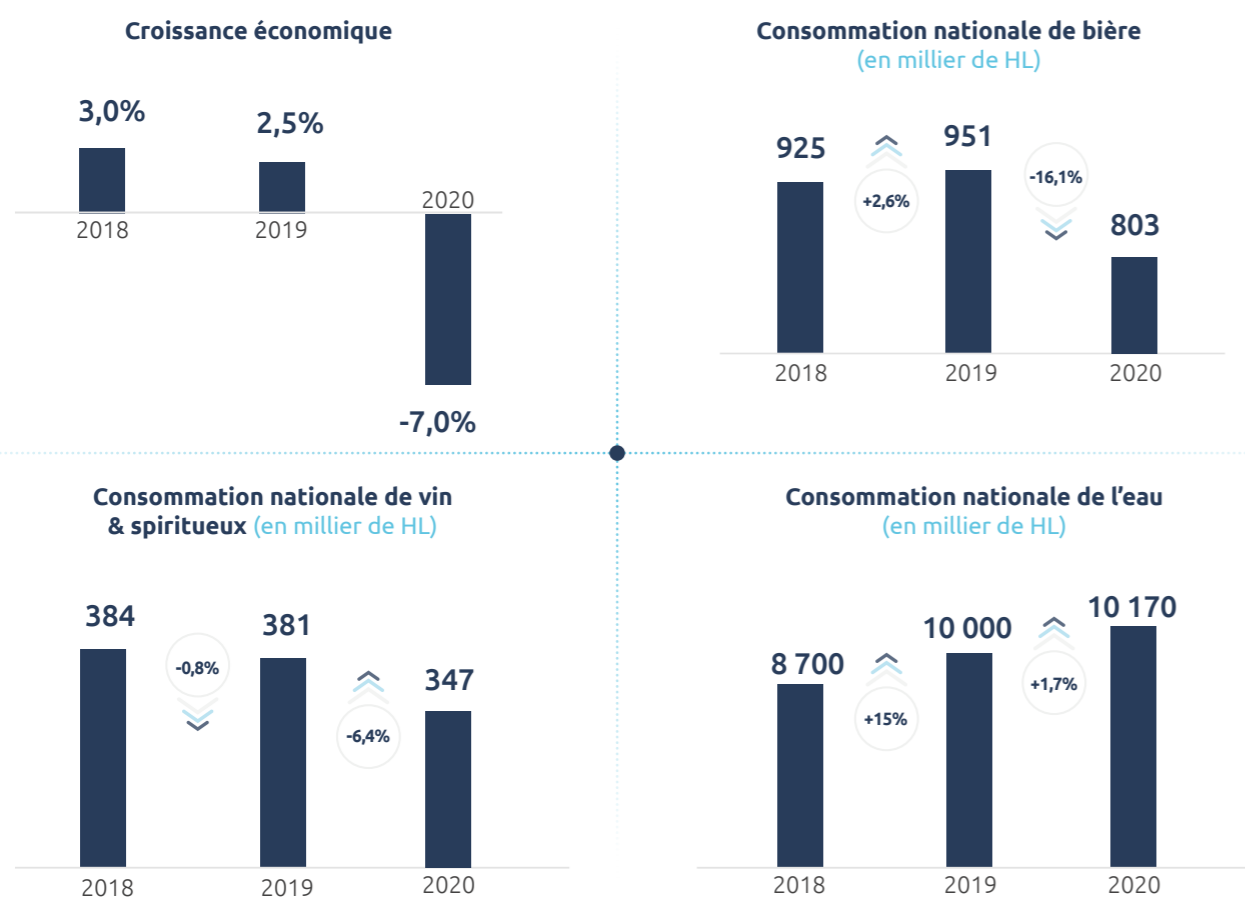
L'économie nationale a évolué dans des circonstances exceptionnelles durant l'année 2020. Les perturbations de l'activité économique engendrées par l'état d'urgence sanitaire adopté à l'issue du premier trimestre et prolongé tout au long de l'année se sont traduites par une forte récession de l'économie nationale (-7,0%).

La crise sanitaire a touché plus particulièrement les ménages, dont la consommation enregistre une baisse historique (-9,4%) et qui a connu un recul du pouvoir d'achat, avec des pertes d'emplois de +530 000 postes sur l'ensemble de l'année.

La conjoncture particulière de l'année a eu un impact significatif sur le marché national des boissons dans sa globalité.

En effet, La consommation nationale de bière enregistre une baisse de 16,1%. Cette baisse intervient dans le contexte de l'opération d'assainissement visant le circuit informel et illégal pour la vente d'alcool, que les pouvoirs publics ont mené durant l'année. L'absence de flux touristique a également contribué au recul de la demande pour la bière durant cette année.

Après une quasi-stagnation en 2019, le marché marocains des vins & spiritueux marque une reprise de 9,0% au titre de l'année 2020. Par ailleurs, le marché de l'eau minérale naturelle enregistre une légère hausse de 1,7% de la demande nationale pour un volume global de 10,2 millions HL (hectolitre).



Source : IWS/Nielsen

## Faits marquants de l'année

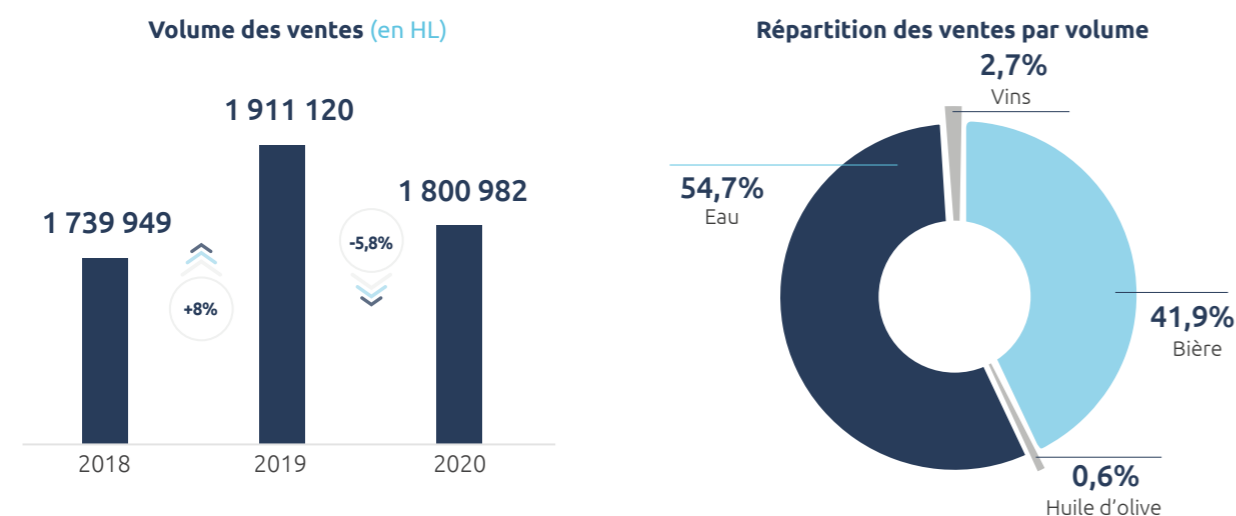
L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, qui a entraîné de fortes perturbations de l'activité économique au niveau national et international. Dans ce contexte, la Société des Boissons du Maroc a enregistré les faits marquants suivants :

- ▶ Mise en place d'un plan de continuité de l'activité respectant le cadre réglementaire lié à la crise sanitaire de la COVID-19 et visant à assurer la protection des salariés, des partenaires et des clients ;
- ▶ Contribution de 32,8 MDH au fonds spécial de gestion de la crise COVID-19 ;
- ▶ Déploiement par l'État marocain, d'une opération d'assainissement visant la vente illégale d'alcool et entraînant la fermeture de plusieurs points de vente ;
- ▶ Baisse des volumes vendus pour l'activité bière au niveau local, conséquence de l'état d'urgence sanitaire et hausse des exportations ;
- ▶ Renforcement de l'offre de produit de l'activité vin et hausse des volumes vendus ;
- ▶ Lancement d'un ambitieux plan d'optimisation industrielle, basé sur l'efficience de ses outils de production avec la délocalisation de la production de l'usine de Fès vers le site de Casablanca Tit Mellil et la fermeture du centre de distribution de Rabat et le développement de synergies logistiques avec Casablanca ;
- ▶ Ouverture d'un second magasin Super U et de deux magasins Nicolas à Casablanca (dont celui de Tit Mellil, fermé au second semestre) ;
- ▶ Baisse du taux de marquage sécurisé de 35%, pour l'activité Bière, avec un impact prix favorable sur les résultats de +13,5 MDH au titre de l'exercice ;
- ▶ Hausse de 4% en moyenne du prix de la bière, à partir du 2 octobre 2020 ;
- ▶ Sortie du périmètre de consolidation de la société ARM au 31.12.2020, suite à la réduction de la participation indirecte détenue via la filiale Maropac dans le capital de la société ARM (Africa Retail Market) de 33,33% à 11,11%.

## Performances des activités

Dans le contexte de crise sanitaire et suite au ralentissement de l'activité économique nationale, la Société des Boissons du Maroc enregistre en 2020 un recul de son chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 2 392 M MAD, en baisse de 10,4%. Le prolongement successif des différentes mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence, donnant lieu à la fermeture complète des bars, l'ouverture limitée des cafés et des restaurants et à une forte perturbation de l'activité hôtelière, s'est traduit par un recul de 15,3% des volumes vendus de bières et une baisse de 12,6% des ventes de vin.

L'activité des magasins NICOLAS a évolué à un rythme soutenu, en raison de la fermeture des points de vente traditionnels. Le développement de l'activité « EAU » a permis de renforcer les parts de marché de la marque Aïn Ifrane avec des volumes en hausse de 3,2%.



Indicateurs consolidés en M MAD	2019	2020	Variation
Chiffre d'affaires consolidé	2 669	2 392	-10,4%
Activité bière	2 183	1 858	-14,9%
Activité vin	147	126	-14,7%
Activité eau	221	228	2,9%
Activité huile d'olive	17	23	41,8%
Magasins Nicolas	88	144	63,2%
Autres activités*	13	13	0,8%

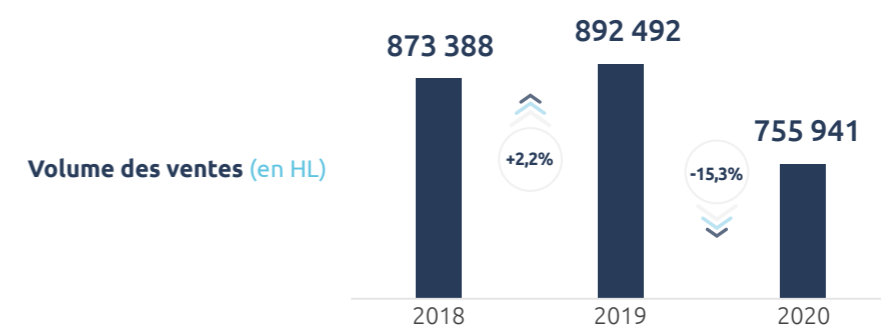
\*Y compris le chiffre d'affaires de l'entité ARM détenue indirectement.

## Activité bière

Le contexte de crise sanitaire de l'année 2020 a eu un impact sur la performance de l'activité bière. Le prolongement des différentes mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence, notamment la fermeture des bars, l'ouverture limitée des restaurants et les perturbations de l'activité hôtelière, s'est traduit par un recul des ventes au niveau local. Les ventes de bière à l'export ont connu une forte hausse, qui a permis de limiter la baisse des volumes globaux à 15,3%.

Malgré le contexte de crise, l'activité bière a renforcé son positionnement par le lancement de nouvelles références (Bavaroise 20cl, Casablanca 20cl, Casablanca citron 25cl).

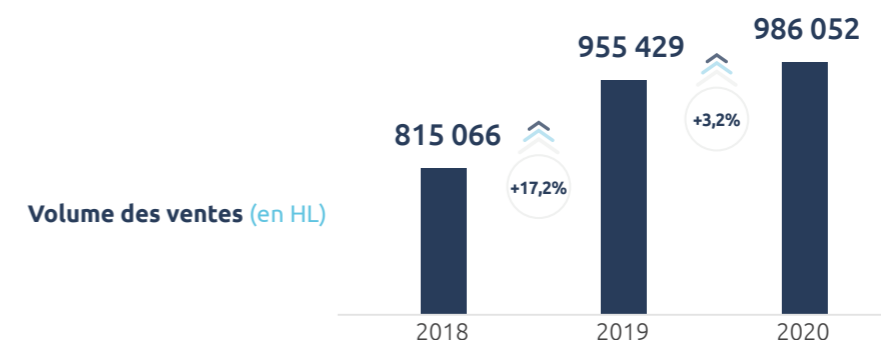
La qualité des produits de la Société des Boissons du Maroc a été reconnue en 2020 à travers la distinction « Gold Quality Award » obtenue par la marque Casablanca dans le cadre de l'évènement « Monde Sélection ».



## Activité eau

En 2020, l'activité eau a connu un développement significatif, avec une hausse de 3,2% des volumes des ventes et un renforcement de la part de marché de la marque Aïn Ifrane et des différentes marques distribuées par le Groupe. Afin de faire face aux changements des habitudes des consommateurs, faisant face aux contraintes liées à la crise sanitaire, un service d'achat en ligne et de livraison à domicile a été lancé : <https://ainifranechezvous.ma>.

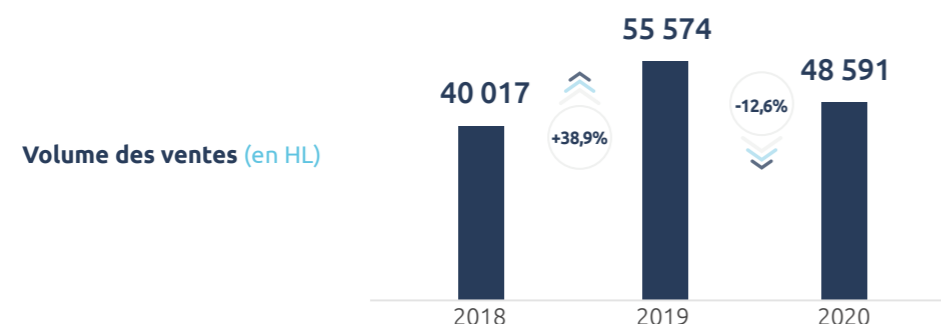
Les produits Aïn Ifrane ont connu un renouveau durant l'année 2020, avec une refonte de son identité visuelle mettant en avant sa particularité d'eau minérale naturelle avec une faible teneur en sodium. Cette initiative a permis de rapprocher davantage Aïn Ifrane de ses consommateurs.



## Activité vin

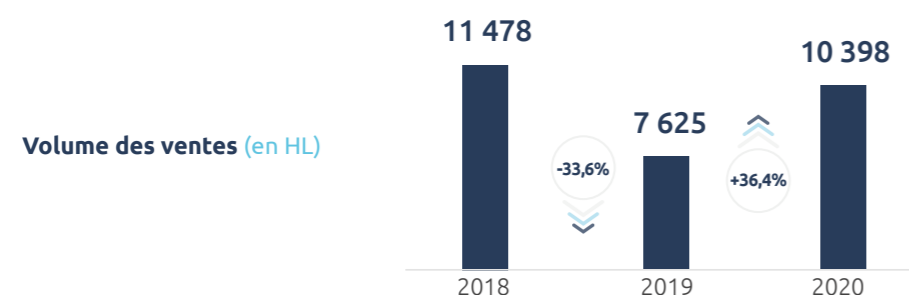
Durant l'année 2020, l'activité vin a connu un élargissement de sa gamme et un repositionnement de ses vins produits au Maroc. Cette activité s'est également alignée sur les ambitions de développement durable du Groupe, avec la conversion d'une partie de son amont vers l'agriculture biologique.

Par ailleurs, l'activité vin a été marquée par la conjoncture liée à la crise sanitaire et son impact sur les CHR (cafés, hôtels et restaurants), ainsi que par le recul du prix moyen des ventes.



## Activité huile d'olive

En 2020, l'activité huile d'olive a profité de la hausse de la récolte d'olive en 2019. Les ventes ont porté sur un volume global de 10 380 HL, en hausse de 35,7%. Cette performance tient aussi bien de la dynamique des ventes sur le marché local, avec le développement des ventes de la marque l'Oliveraie de Larroque au niveau des grandes et moyennes surfaces, que de la croissance des ventes en vrac à l'export. Cette activité a également profité de l'effet positif de la hausse des prix de vente.



## Magasins Nicolas

L'enseigne Nicolas continue de renforcer son empreinte géographique avec l'ouverture d'un nouveau magasin à Casablanca, portant le réseau Nicolas à 10 points de vente à travers le Maroc, avec une présence dans les principaux pôles urbains.

Le renforcement du maillage territorial du réseau Nicolas a constitué un véritable atout dans le contexte de crise sanitaire et des fermetures des points de vente et des lieux de consommation traditionnels. En effet, les ventes des magasins Nicolas se sont substituées à la consommation sur place, notamment au niveau du segment Premium.

## Performance opérationnelle & principaux indicateurs financiers

La baisse des ventes due au contexte de crise a également impacté la performance opérationnelle de la Société des Boissons du Maroc, avec une baisse de 20,7% du résultat d'exploitation

Indicateurs consolidés en M MAD	2019	2020	Variation
<b>Produits d'exploitation consolidés</b>	<b>2.697</b>	<b>2.415</b>	<b>-10,5%</b>
Achats revendus et consommés	573	557	-2,8%
Impôts et taxes	897	760	-15,3%
Charges de personnel	169	170	0,3%
Autres charges d'exploitation	346	343	-0,8%
Dotations d'exploitation	129	122	-5,0%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2.114</b>	<b>1.953</b>	<b>-7,6%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>582</b>	<b>462</b>	<b>-20,7%</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>21,6%</b>	<b>19,1%</b>	<b>-2,5pb</b>

L'impact de la situation de crise se reflète sur l'évolution des marges, notamment pour l'activité bière et vin. Cependant, l'évolution positive de l'activité « eau » et des magasins Nicolas sur le plan commercial s'est accompagnée d'une nette amélioration de leurs marges opérationnelles au titre de cette année.

Marge opérationnelle par activité*	2019	2020	Variation
Activité bière (SBM s.a)	20,7%	17,3%	-3,4pb
Activité vin & activité huile d'olive (SVCM)	6,3%	1,6%	-4,7pb
Activité eau (EAE)	24,8%	28,3%	3,5pb
<b>NICOLAS</b>	<b>8,4%</b>	<b>16,1%</b>	<b>7,7pb</b>

\* sur la base des indicateurs sociaux

L'année 2020 a connu une forte hausse des éléments non courants, notamment ceux liés à la crise sanitaire (la contribution au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus COVID-19 pour 33 MDH).

Par ailleurs, les frais liés à la délocalisation des lignes de production de l'unité de Fès vers Tit Mellil et l'impact de l'impôt de la cohésion sociale (15 M MAD) ont contribué à la baisse du résultat non courant.

Indicateurs consolidés en M MAD	2019	2020	Variation
Résultat financier	18	18	0,9%
Résultat non courant	-23	-102	-

L'importance de l'impact des éléments exceptionnels, combinée au recul des ventes, a donné lieu à un retrait de 36,6% du résultat net consolidé qui s'établit à 239 M MAD.

Indicateurs consolidés en M MAD	2019	2020	Variation
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>578</b>	<b>379</b>	<b>-34,5%</b>
Impôts sur les résultats	182	121	-33,6%
Quote-part du résultat des sociétés MEE			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18	18	0,0%
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>377</b>	<b>239</b>	<b>-36,6%</b>
<b>Marge nette</b>	<b>14,1%</b>	<b>10,0%</b>	<b>-4,1pb</b>
Résultat net part du groupe	374	231	-38,3%
Intérêts minoritaires	4	9	

Au titre de l'année 2020, la Société des Boissons du Maroc préserve sa solidité financière avec une trésorerie de 679 M MAD, en dépit de la baisse du flux net de trésorerie généré par ses activités et de la hausse du dividende distribué au titre de l'année 2019.

Indicateurs consolidés en M MAD	2019	2020	Variation
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>377</b>	<b>239</b>	<b>-36,6%</b>
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	492	365	-25,7%
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-46	-22	-52,2%
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>446</b>	<b>343</b>	<b>-23,0%</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-100</b>	<b>-77</b>	<b>-22,9%</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-366</b>	<b>-386</b>	<b>5,4%</b>
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	-20	-120	486,6%
Trésorerie d'ouverture	819	799	
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>799</b>	<b>679</b>	<b>-15,0%</b>

# RAPPORT ESG

---

<b>Une politique RSE couvrant l'ensemble des parties prenantes</b>	<b>32</b>
<b>Un engagement fort auprès des collaborateurs</b>	<b>34</b>
<b>Des avancées significatives en faveur de l'environnement</b>	<b>38</b>
<b>Une contribution active au développement local</b>	<b>44</b>
<b>Une gouvernance solide &amp; efficiente</b>	<b>46</b>
<b>Un respect strict des règles d'éthique &amp; de déontologie</b>	<b>48</b>





## Méthodologie de collecte de l'information

---

Dans le cadre de la réalisation de son reporting extra-financier, la Société des Boissons du Maroc s'est appuyée sur les lignes directrices de la norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Les informations et les données dans le présent rapport ont été collectées auprès des services compétents au sein de l'entreprise. Cette démarche permet de recueillir l'information la plus exhaustive par rapport aux politiques mises en œuvre, ainsi que les indicateurs de suivi existants.

## Périmètre du reporting

---

Ce rapport extra-financier prend en compte la Société des Boissons du Maroc et certaines de ses activités quand l'impact est significatif.

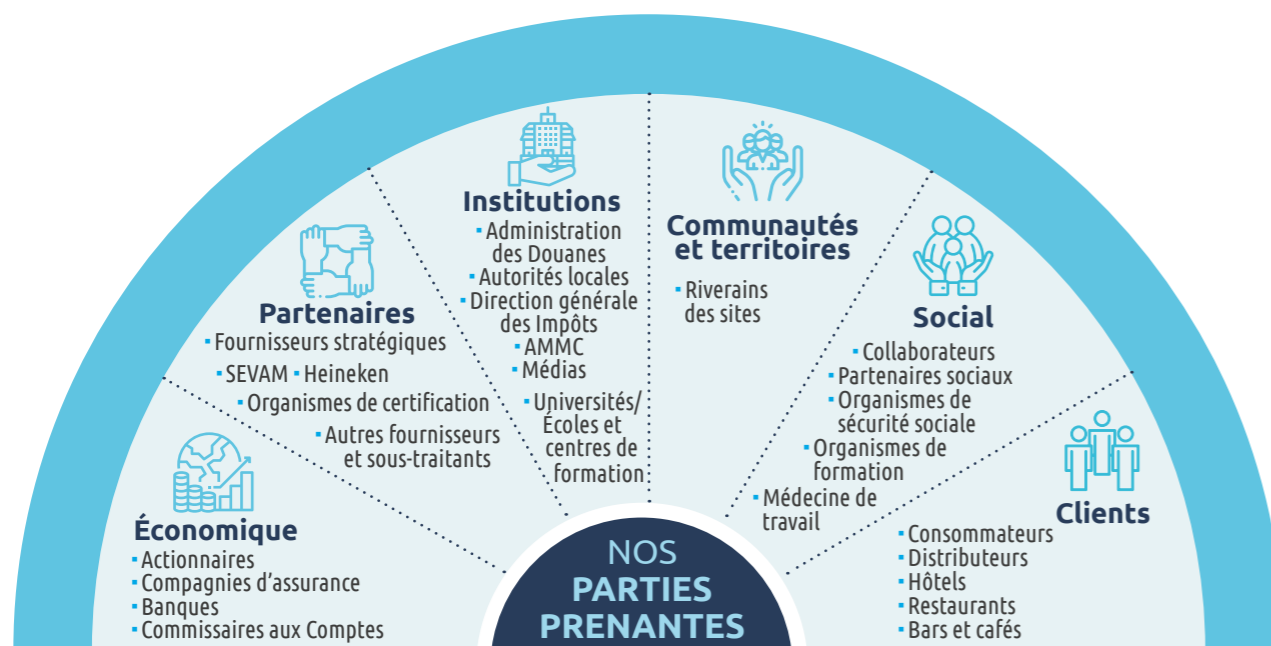
## Une politique RSE couvrant l'ensemble des parties prenantes

De par son histoire et son évolution dans le paysage économique national, la Société des Boissons du Maroc s'est érigée en véritable entreprise modèle et citoyenne. Un statut qui englobe l'ensemble de ses parties prenantes et qui fait de la responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale un maillon de la stratégie de développement de Société des Boissons du Maroc.

Entreprise centenaire, la Société des Boissons du Maroc s'est forgée des valeurs fortes, reflet de ses engagements et de son impact : éthique, proximité, agilité et transversalité. Autant de valeurs que l'ensemble des forces vives de l'entreprise partagent et auxquelles chacun des dirigeants, des collaborateurs et des parties prenantes se réfèrent pour réaliser leur travail et l'apprécier au quotidien.

La Société des Boissons du Maroc s'est également dotée d'une charte éthique, avec comme objectif l'adoption d'une démarche responsable sur les différents aspects de ses activités et à tous les niveaux de son organisation. La démarche responsable a permis d'éclairer les choix et les orientations sur le plan social, sociétal et environnemental.

Déterminée à inscrire son engagement et ses responsabilités au cœur de sa culture d'entreprise, la Société des Boissons du Maroc a obtenu le Label RSE de la CGEM en 2012, renouvelé en 2017. Cette dynamique s'est poursuivie avec la création d'un comité RSE, constitué de membres issus de différentes directions, avec comme vocation le déploiement de la vision et des engagements RSE au sein de l'entreprise, en tant que force de proposition et de pilote des différents chantiers.



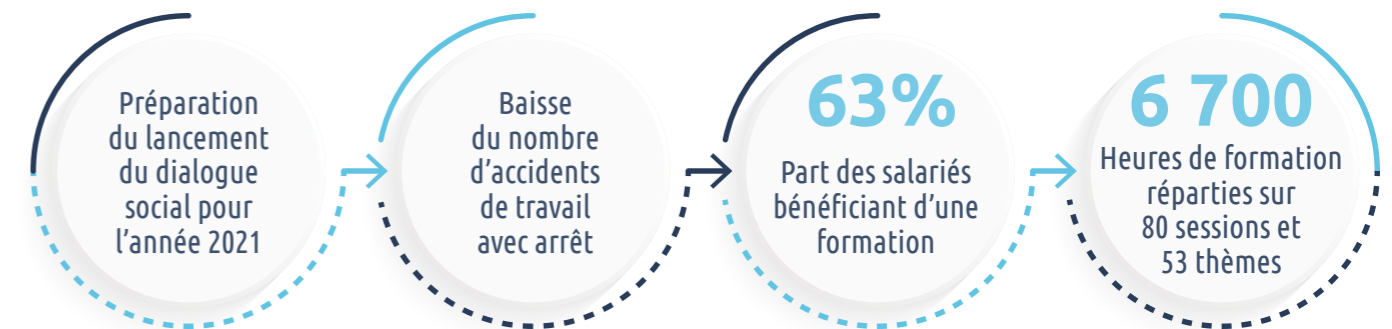
## Un engagement fort auprès des collaborateurs

Véritable socle de l'engagement de la Société des Boissons du Maroc envers ses collaborateurs, la charte d'éthique met l'accent sur les droits humains avec comme ligne de conduite le respect des droits des personnes, l'égalité des chances pour tous, femmes et hommes et la transparence dans les procédures de recrutements et de promotions.

Consciente de la richesse que constitue son capital humain, la Société des Boissons du Maroc veille à instaurer un climat social sain, favorisant l'épanouissant des collaborateurs, garantissant leur sécurité et préservant leur santé.

Guidée par les fondamentaux solides que constituent les valeurs de la Société des Boissons du Maroc, la politique de gestion des ressources humaines oriente les responsabilités de chaque individu et de chaque entité ou groupe de personnes. À ce titre l'année 2020 a connu une forte mobilisation interne de plusieurs entités (DFSI, DRH) avec une réflexion profonde sur leurs rôles au sein de l'organisation et une ferme volonté de se hisser en véritable Business Partner des différentes entités opérationnelles.

En dépit du contexte de crise, face auquel la Société des Boissons du Maroc s'est fortement mobilisée à travers l'adoption des mesures de prévention et le suivi régulier de la situation en interne, le développement des ressources humaines s'est poursuivi durant l'année 2020. Plusieurs sessions de formation ont eu lieu dans les différents sites. Les préparatifs du dialogue social 2021 ont également été déployés durant cette année, afin d'assurer un climat social sain et propice au développement.



## Tableau de bord social

	2018	2019	2020
<b>Diversité &amp; parité</b>			
<b>Effectif salariés</b>	<b>637</b>	<b>635</b>	<b>545</b>
Femmes	8%	8%	9%
Hommes	92%	92%	91%
<b>Répartition par fonctions</b>			
<b>Total femmes</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>49</b>
Femmes cadres	61%	65%	84%
Femmes non-cadres	39%	35%	16%
<b>Total hommes</b>	<b>583</b>	<b>583</b>	<b>496</b>
Hommes cadres	20%	21%	24%
Hommes non-cadres	80%	79%	76%
<b>Nature du contrat de travail</b>	<b>828</b>	<b>837</b>	<b>797</b>
Salariés CDD	7%	9%	5%
Salariés CDI	70%	67%	63%
Intérimaires	23%	24%	32%
<b>Par catégories &amp; grades</b>			
Manager	2%	3%	2%
Cadre	16%	16%	18%
Maîtrise	13%	12%	10%
Employé	2%	2%	0%
Horaire	43%	43%	38%
Intérimaires	23%	24%	32%
<b>Répartition par ancienneté</b>			
De 0 à 2 ans	17%	19%	14%
Entre 2 et 5 ans	5%	6%	16%
Entre 5 et 10 ans	11%	10%	19%
Entre 10 et 12 ans	8%	5%	4%
Entre 12 et 20 ans	20%	23%	10%
Entre 20 et 25 ans	10%	7%	18%
25 ans et plus	6%	7%	18%
<b>Évolution de l'emploi</b>			
Nombre de recrutements	31	55	38
Nombre de démissions	5	14	10
Nombre de licenciements	5	11	9

## Santé & sécurité au travail

Faisant face à l'enjeu de la pandémie de la COVID-19, la société a mis en place un plan d'action avec comme premier axe des actions de communication et de sensibilisation et comme second axe le déploiement des mesures de prévention et de protection.

En effet, dès la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, un comité de crise a été instauré avec la mise en place d'une procédure de gestion de la pandémie, couvrant les différentes parties prenantes (collaborateurs, prestataires et clients). Une diffusion complète et régulière des consignes relatives aux règles d'hygiène et de sécurité a été assurée et maintenue, à travers des affiches et des spots vidéo.

Parallèlement, l'ensemble des sites ont été dotés des équipements de protection individuels et des outils de contrôle nécessaires, suivi d'une désinfection régulière des locaux.

Également, l'année 2020 a connu la réalisation d'une campagne de vaccination antigrippe visant à prémunir les collaborateurs contre la grippe saisonnière et à les sensibiliser aux gestes barrières à appliquer au quotidien pour éviter et réduire les contaminations.

Sur le plan opérationnel, les efforts soutenus de la société en matière de Santé et sécurité au travail ont permis de baisser le nombre d'accidents de travail avec arrêt au titre de l'année 2020, qui s'établit à 5 contre 13 en 2019.

	2018	2019	2020
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	9	13	5

## Formation

	2019	2020
Budget de formation en % de la masse salariale	1,40%	1,27%
Nb de salariés ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	-	63%

Consciente des changements constants des métiers et des technologies, La Société des Boissons du Maroc veille au développement de ses compétences et à la diversification de leurs parcours professionnels et académiques.

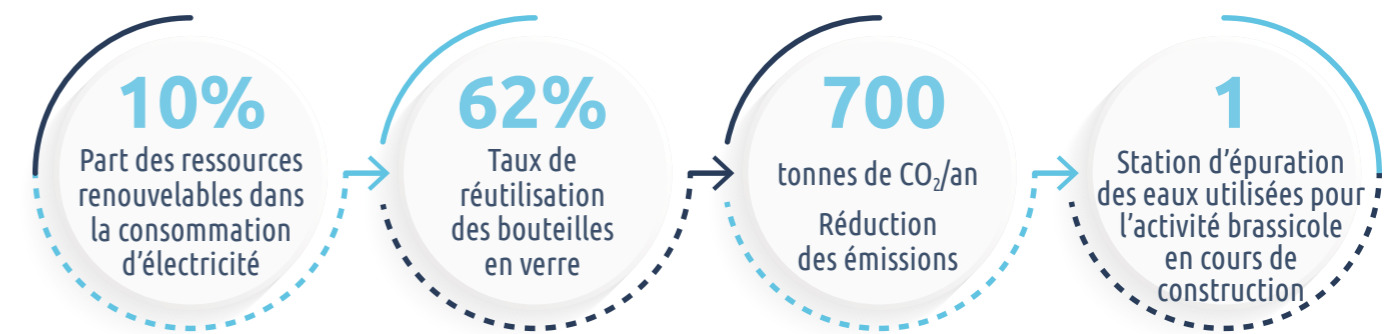
Durant l'année 2020 et tout en respectant les mesures de préventions contre la pandémie, la société a réalisé 80 sessions de formation ayant bénéficié à 500 collaborateurs répartis entre Casablanca, Fès, Meknès et Ifrane. Les équipes ont bénéficié d'un total de 6 700 heures de formation couvrant des domaines de compétences divers et variés, avec une attention particulière pour le développement des soft skills.

## Dialogue social

	2018	2019	2020
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	29	29	25

La Société des Boissons du Maroc veille à instaurer un climat social sain, propice au dialogue et ouvert aux échanges. À ce titre, l'année 2020 a été consacrée à la préparation du dialogue social ouvert début 2021, avec la préparation et la formalisation des attentes des différents partenaires sociaux au sein de la société. Ce dialogue permettra par la suite de mettre en place une feuille de route pour la mise à jour des différents avantages sociaux dans les conditions optimales.

## Des avancées significatives en faveur de l'environnement



En ligne avec sa vocation et ses engagements, la Société des Boissons du Maroc a multiplié les projets et les initiatives visant à assurer la durabilité de ses activités et la maîtrise de leurs empreintes environnementales. Après la construction d'un siège répondant aux normes de Haute Qualité Environnementale (HQE), équipé d'une centrale photovoltaïque, la transition progressive vers des palettes réutilisables et la valorisation des déchets, La Société des Boissons du Maroc ambitionne d'installer une station d'épuration des eaux usées (STEP) au niveau de son usine de Tit Mellil.

Par ailleurs, l'amont agricole de la société fait l'objet d'une démarche identique en matière de réduction de l'empreinte de l'activité sur l'environnement, à travers l'optimisation des terrains agricoles pour une consommation en eau maîtrisée et la transition vers une agriculture biologique pour l'activité vin.

### Tableau bord de consommation des ressources naturelles et énergétiques

	2019	2020*
Consommation d'eau en m <sup>3</sup>	630 094	527 934
Consommation d'électricité MWh	12 178	9 731
Consommation de fioul en tonnes	2 709	2 328

*\*En raison du rythme d'activité impacté par la crise sanitaire, la consommation des ressources naturelles affiche une baisse par rapport à l'année précédente*

### Projet de station de traitement des eaux utilisées pour l'activité brassicole

Afin de réduire l'impact de son activité de brasserie sur l'environnement, la Société des Boissons du Maroc a lancé la construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) à l'usine de Tit Mellil. Ce dispositif permettra de traiter l'ensemble des eaux usées en le rendant conforme aux normes de rejets liquides. La station dispose d'une capacité de traitement de 2 400 m<sup>3</sup>/j.

### Gestion des déchets & recyclage

La Société des Boissons du Maroc dispose d'une politique propre en matière de gestion des déchets et de recyclage avec un dispositif de revalorisation. La société dispose de zone aménagée pour le tri-sélectif, permettant de recueillir les matières destinées aux différentes filières de recyclage existantes au niveau national (verre cassé, métaux, cartons, plastique, résidus des palettes en bois, boîtes en aluminium).

La société a également entrepris une migration progressive vers les palettes réutilisables et le recours aux bouteilles en verre dont le taux de réutilisation est passé à 62%.

### Réduction de l'empreinte environnementale de l'amont agricole

Consciente du rôle important de l'agriculture dans la réduction de l'empreinte environnementale de l'activité agroalimentaire, la Société des Boissons du Maroc a entrepris une série de projets durant l'année 2020 :

- ▶ Rationalisation des terrains agricoles de l'activité Vin : s'étalant sur 4 ans et portant sur un total de 516 ha, cette opération vise à améliorer le rendement des vignes tout en optimisant les coûts de production et l'usage de l'eau. Une première phase de ce projet a été réalisée en 2020, portant sur 164 ha avec la mise en place d'un système d'irrigation et d'un bassin d'accumulation de 120 000 m<sup>3</sup>.
- ▶ Labélisation « Bio » de la production Vin et Huile d'Olive : en 2020, la Société des Boissons du Maroc a entrepris la dernière phase de conversion en agriculture biologique de 106 ha destinés à la production des raisins et des olives. Cette démarche inscrit la Société des Boissons du Maroc en tête des acteurs de l'agriculture biologique au Maroc.

## Une contribution active au développement local

En ligne avec ses valeurs d'entreprise responsable et engagée, la Société des Boissons du Maroc s'est jointe à l'effort national de solidarité dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, avec un don direct au Fonds spécial de gestion de la pandémie à hauteur de 30 M MAD et l'approvisionnement des hôpitaux, des Etablissements Sanitaires Publics et des Forces de l'Ordre en eau minérale Aïn Ifrane pour un million d'eau minérale Aïn Ifrane à titre gracieux.

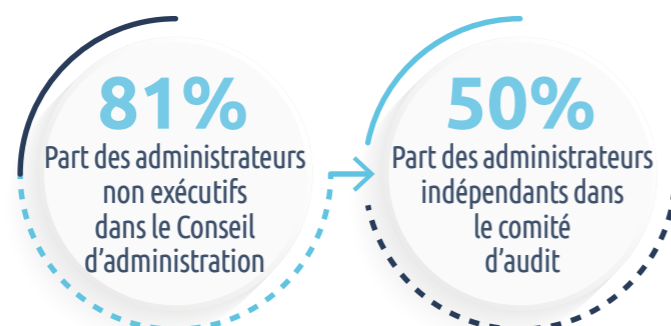
Par ailleurs, dans le cadre de son engagement social, la Société des Boissons du Maroc soutient différents projets afin de venir en aide aux communautés voisines.

Au cours de l'année 2019, plusieurs actions de mécénat sont venues s'ajouter aux contributions annuelles de l'entreprise auprès de la Fondation Mohamed V, la Fondation Zakoura et SOS Village d'enfants. Soucieuse du bien-être de ses riverains, l'entreprise a réalisé des travaux de rénovation de l'école Abdelkrim El Khattabi, mitoyenne de son site de production de Fès.

Afin de permettre aux enfants défavorisés de pouvoir partir en vacances, la société a financé un projet de reconstruction à neuf d'une colonie de vacances à Bensmim près d'Ifrane. Elle a pu ainsi accueillir la première vague d'estivants en juillet 2019.



## Une gouvernance solide & efficiente



La Société des Boissons du Maroc s'appuie sur une gouvernance solide, enrichie de l'expérience des membres qui composent ses différentes entités à savoir le conseil d'administration et les différents comités qui en découlent.

Pour garantir la concordance des décisions de son management au quotidien, avec ses orientations stratégiques et son intérêt social, la Société des Boissons du Maroc a mis en place une gouvernance duale, séparant la fonction de présidence avec le rôle de direction générale. Cet atout est renforcé par la présence importante d'administrateurs non-exécutifs au niveau du conseil et par le poids important des administrateurs indépendants au niveau du comité d'audit.

Conseil d'Administration					
Membres	Non exécutifs	Indépendants	Parité	Assiduité*	Jetons de présence
11	10	2	27%	93%	5,2 M MAD

Comités Spécialisés			
Comité d'Audit		Comité de Réflexion Stratégique	
Membres	Nombre de réunion en 2020	Membres	Nombre de réunion en 2020
4	3	2	2

\*Moyenne sur l'année

### Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Réunissant des experts et des professionnels d'horizons différents, cet organe constitue un véritable levier de développement pour la Société des Boissons du Maroc, il évolue régulièrement pour tenir compte des enjeux de la société et mettre en avant sa vision et ses ambitions. À ce titre, la Société des Boissons du Maroc a renforcé son conseil d'administration par la présence de 2 administrateurs indépendants et ce, afin de garantir à tous ses actionnaires une indépendance dans la prise de décision et un contrôle impartial.

Pour la réussite de ses différentes missions, le conseil d'administration s'appuie sur deux comités spécialisés : Un Comité d'Audit et un Comité de Réflexion Stratégique.

### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ce comité, dont la composition est fixée par le Conseil d'Administration est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, au nombre de 4, dont 2 administrateurs indépendants. Il émet une recommandation à l'Assemblée Générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée. Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

### Le Comité de Réflexion Stratégique

Le Comité Stratégique est chargé d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe.

## Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020

Noms et prénoms	H/F	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres SA au Maroc	Assiduité	Fonctions
<b>Président du Conseil d'Administration</b>						
<b>M. Michel PALU</b>	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	Président du Conseil d'Administration
<b>Administrateur exécutif</b>						
<b>MDI (représentée par M. Brahim LAROUI)</b>	H	29/06/2004	Clôture exercice 2021	4	100%	Administrateur
<b>Administrateurs non exécutifs</b>						
<b>M. Jean-Claude PALU</b>	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	Administrateur
<b>M. Guy DE CLERCQ</b>	H	26/05/2003	Clôture exercice 2023	7	100%	Administrateur
<b>Mme Laurence DEQUATRE</b>	F	23/04/2018	Clôture exercice 2023	0	100%	Administrateur, Membre du Comité d'Audit
<b>M. Gilles MARTIGNAC</b>	H	23/03/2020	Clôture exercice 2023	6	100%	Administrateur, Membre du Comité de Réflexion Stratégique
<b>M. Reza Nouri ESFANDIARI</b>	H	18/05/2009	Clôture exercice 2023	0	75%	Administrateur
<b>CIMR (représentée par M. Khalid CHEDDADI)</b>	H	10/05/2006	Clôture exercice 2023	43	75%	Administrateur, Membre du Comité Audit et Président du Comité de Réflexion Stratégique
<b>HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG M. Pascal SABRIE</b>	H	20/09/2010	Clôture exercice 2022	0	75%	Administrateur
<b>Administrateurs indépendants</b>						
<b>Mme Fatima Zahra AMMOR</b>	F	27/04/2020	Clôture exercice 2022	0	100%	Administrateur, Membre du Comité d'Audit
<b>Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH</b>	F	27/04/2020	Clôture exercice 2022	5	100%	Administrateur, Présidente du Comité d'Audit

## Liste des mandats des administrateurs dans d'autres sociétés au Maroc

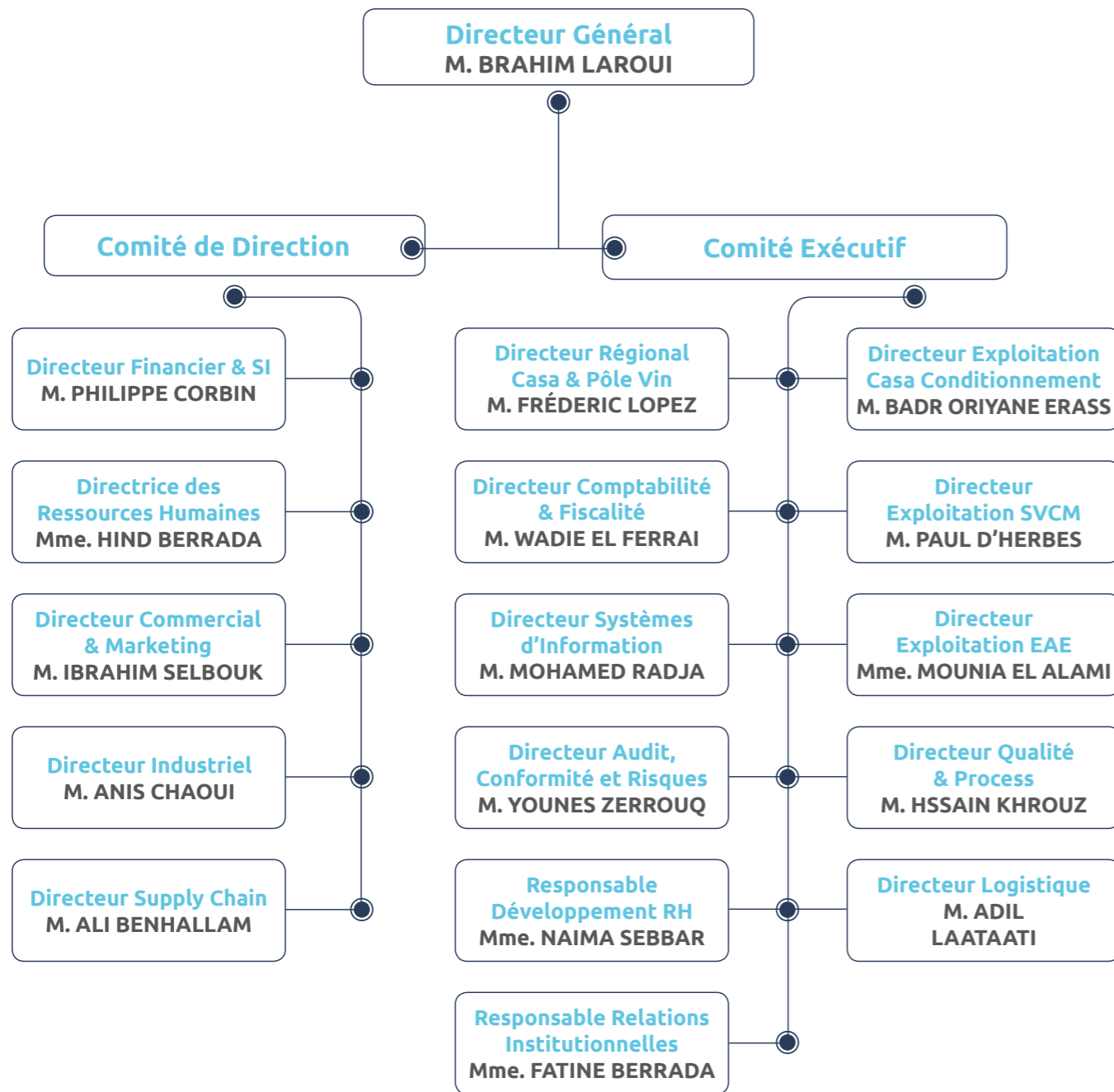
	Mandats
<b>M. Michel PALU :</b> <i>Président du Conseil d'Administration – SBM</i>	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
<b>M. Jean-Claude PALU :</b> <i>Administrateur</i>	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
<b>M. Gilles MARTIGNAC :</b> <i>Administrateur</i>	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM)
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
<b>M. Guy DE CLERCQ :</b> <i>Administrateur</i>	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	Euro Africaine des Eaux – EAE
	Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
<b>M. M. BRAHIM LAROUI (représentant permanent de MDI)</b>	Euro Africaine des Eaux – EAE (représentant permanent SBM)
	MAROPAC (représentant permanent SBM)
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM
	Africa Retail Market – ARM (représentant permanent MAROPAC)

<b>Société : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR), Représentée par M. Khalid CHEDDADI</b>	Atlas Hospitality Morocco	
	COSUMAR	
	IMC	
	OLEA Trading	
	OLEA Capital SLE Bertin	
	OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation	
	OLEA Capital SLE I	
	OLEA Capital SLE II	
	OLEA Capital SLE III	
	SAPRESS	
	Warak Press	
	Auto Hall	
	Crédit Immobilier et Hôtelier	
	AKWA Africa	
	AXA Assurances Maroc	
	Fondation Arrawaj	
	SOCHEPRESS	
	Upline Ventures	
	RAMICAL	
	AKILAM	
	LARBEL	
	CIMR Foncia	
	SICAV ATTADAMOUN	
	SICAV TRESO PLUS	
	SICAV IDDKHAR	
	SICAV AJIAL	
	SICAV CIMR Prévoyance	
	<b>Mandats de M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR</b>	AFMA
		AL MADA HOLDING
		A6 Immobilier
Banque Centrale Populaire		
CFG BANK		
Ciments du Maroc		
EQDOM		
Jorf Fertilizers Company V		
LafargeHolcim Maroc		
OLEA Capital Fund		
RISMA		
Société de Sel de Mohammedia		
SOMED		
SONASID		
Lesieur Cristal		
H Partners		
CIH BANK		
Lydec		
Mutandis		
La Société des Boissons du Maroc		
Aradei Capital		
<b>Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH :</b> <i>Administrateur indépendant</i>		



## Organisation & management

L'évolution continue de la Société des Boissons du Maroc et son développement en groupe, moderne diversifié et ouvert sur le monde, se sont accompagnés par le renforcement de son organisation. Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a bâti une structure organisationnelle efficiente, orientée vers la création de valeur dans ses différentes activités et à différents niveaux de la chaîne de valeur de ses métiers.



## Présentation des membres du Comité de Direction

Véritable organe de pilotage et de réflexion, le Comité de Direction rassemble les principales fonctions de la Société pour veiller à la bonne exécution des orientations stratégiques et les directives formulées par les organes de gouvernance.

### Composition du Comité de Direction

M. Brahim LAROUI	Directeur Général
M. Philippe CORBIN	Directeur Financier et Systèmes d'information
M. Ibrahim SELBOUK	Directeur Commercial et Marketing
M. Anis CHAOUI	Directeur Industriel
M. Ali BENHALLAM	Directeur Supply Chain
Mme Hind BERRADA	Directeur des Ressources Humaines

Véritable organe de pilotage et de réflexion, le Comité de Direction rassemble les principales fonctions de la Société pour veiller à la bonne exécution de orientations stratégiques et les directives formulées par les organes de gouvernance.

### M. Brahim LAROUI – Directeur Général

M. LAROUI a occupé plusieurs fonctions clés auprès des leaders mondiaux des boissons et des produits de grande consommation. Avant de rejoindre la Société des Boissons du Maroc en 2015 en tant que Directeur Commercial et Marketing, M. LAROUI a développé une solide expérience en tant que Directeur Général d'entité de premier plan, notamment dans le secteur agricole.

Depuis 2016, M. LAROUI est Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc. M. LAROUI est titulaire d'une Maîtrise de Gestion Marketing/finance de l'université Paris Dauphine.

### M. Philippe CORBIN - Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et des Systèmes d'Informations. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 13 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb. M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.

### M. Ibrahim SELBOUK - Directeur Commercial et Marketing

M. SELBOUK a intégré Société des Boissons du Maroc en 2011 et a occupé plusieurs responsabilités dans les fonctions de la logistique et des achats avant d'être nommé Directeur commercial et marketing. M. SELBOUK est ingénieur agronome et titulaire d'un master en achats & logistique de l'ISCAE. Il dispose de plusieurs années d'expérience dans la distribution et la vente.

### M. Anis CHAOUI - Directeur Industriel

M. Chaoui évolue au sein de la société depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la société en 2017. Il est ingénieur d'Etat et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.

### M. Ali BENHALLAM - Directeur Supply Chain

M. Benhallam est titulaire d'un diplôme en ingénierie chimique de City College of New York. Avant de rejoindre Société des Boissons du Maroc en 2019, M. Benhallam a évolué pendant 20 ans dans les métiers de la production, la distribution et la logistique au sein d'entreprises leaders dans leurs secteurs d'activité.

### Mme Hind BERRADA - Directrice des Ressources Humaines

Mme BERRADA a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2020 pour occuper le poste de directrice des ressources humaines après un parcours riche dans l'industrie et les services, principalement dans le secteur pharmaceutique. Mme Hind BERRADA est titulaire d'un Master en sciences humaines appliquées de l'université Al Akhawayn.

## Rémunération des dirigeants

L'enveloppe de rémunération du comité de direction s'élève à 20,8 millions de dirhams en 2020, toutes charges comprises.

## Un respect strict des règles d'éthique & de déontologie

En tant que membre du Groupe Castel, la Société des Boissons du Maroc dispose d'un code de conduite qui répertorie les règles à suivre par tous les collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles :

- ▶ Le respect des lois et des règlements ;
- ▶ Les conflits d'intérêts ;
- ▶ Les dues diligences et les engagements des partenaires commerciaux ;
- ▶ La lutte contre le blanchiment d'argent ;
- ▶ La lutte contre la corruption et le trafic d'influenc ;
- ▶ Les cadeaux et invitations, les actions caritatives, le parrainage et le mécénat ;
- ▶ Le respect du droit de la concurrence ;
- ▶ Le respect des collaborateurs ;
- ▶ L'environnement ;
- ▶ L'usage des systèmes informatiques et les réseaux sociaux ;
- ▶ La consommation d'alcool ;
- ▶ La confidentialité.

Ce code invite également les fournisseurs, les intermédiaires et l'ensemble des partenaires commerciaux à appliquer des standards de conduite équivalents. Pour ceux conduisant des activités pour le compte de la Société des Boissons du Maroc, les partenaires commerciaux doivent également s'engager à respecter l'intégralité du code.

Pour aider et former les collaborateurs à interpréter les obligations prévues ou à déterminer l'attitude à adopter pour s'y conformer, la société a nommé des référents éthiques et mis en place un Comité Éthique. Le fonctionnement du comité est couvert par un guide de fonctionnement détaillé.

Pour garantir l'efficacité de ce code et son respect, une procédure de signalement a été mise en place. En effet, si un collaborateur du Groupe estime avoir été témoin d'une conduite contraire au code, il peut soit informer un référent éthique ou effectuer un signalement en ligne via la plateforme dédiée. Tout signalement reçu, est traité de manière confidentielle, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur du signalement.

Concernant la cotation des titres de la Société des Boissons du Maroc au niveau de la Bourse de Casablanca, un code de déontologie boursière a été adopté durant l'année 2020, suivi de plusieurs sessions d'information et de sensibilisation. Ce code impose à la société, ses dirigeants et collaborateurs, le respect de règles déontologiques applicables aux informations privilégiées et aux délits d'initiés. En effet, le code de déontologie boursière en vigueur édicte les règles régissant l'utilisation et la communication de l'information privilégiée et devant être suivies par les personnes initiées, y compris celles qui le sont à titre occasionnel.

## Éthique dans les affaires

Les principes d'éthique régissent les différentes interactions de Société des Boissons du Maroc avec ses différentes parties prenantes, au quotidien. En tant que membre du Groupe Castel, une charte éthique a été adoptée, avec l'instauration d'un Comité Éthique local qui veille à l'application des dispositions de la charte dans les différents aspects de l'activité de la Société :

### Concurrence loyale

Selon les dispositions de cette charte, l'entreprise agit de façon loyale en respectant les règles de la saine concurrence, et refuse de conclure tout accord illicite avec des concurrents, des clients ou des fournisseurs.

### Relations avec les fournisseurs

La charte éthique de l'entreprise régit également les relations avec l'ensemble de ses fournisseurs, à travers un engagement de leur part, à respecter un ensemble de règles de conformité liées notamment aux conditions et à la durée du travail, à la lutte contre le travail des enfants, à la régularité sociale, à l'égalité et la non-discrimination, au respect de la liberté syndicale, à la lutte contre les abus sexuels sur mineurs et la précarité de l'emploi. Au-delà des aspects relatifs aux droits humains et à l'aspect social, la charte de l'entreprise comprend également des principes liés à la protection de l'environnement, à savoir le respect de la réglementation en vigueur, la minimisation des consommations de ressources, le recours au recyclage dans la mesure du possible et la limitation de la pollution de manière générale.

L'entreprise, à travers son code éthique, fait en sorte de partager ses valeurs de responsabilité sociale et environnementale avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants.

Elle les incite également à respecter les principes de son code de conduite, qui vise notamment à prévenir les risques de non-conformité par rapport aux lois, à la lutte contre la corruption au trafic d'influence et au blanchiment d'argent.

L'ensemble de ces dispositions sont publiées sur le site internet de l'entreprise et font l'objet d'un document d'engagement signé par chaque prestataire de l'entreprise.

Chaque contrat cadre comporte parmi ses clauses, un paragraphe spécifique relatif au code de bonne conduite de la société.

### Politique cadeaux

La Société des Boissons du Maroc a mis en place une politique cadeaux, qui définit des seuils au-dessus desquels tout cadeau offert ou reçu fait l'objet d'une procédure d'enregistrement, puis en fonction de sa nature peut être soit partagé avec les collègues, soit refusé, soit donné à une organisation caritative.

## Communication financière & relations investisseurs

### Liste des communiqués de presse 2020

Conformément aux exigences réglementaires, la Société des Boissons du Maroc informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet où sont répertoriés l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

Communiqués de presse	Date de publication
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du T4-19	28/02/2020
Communiqué de Presse relatif aux résultats 2019	25/03/2020
Avis de convocation à l'AGO du 27 avril 2020	27/03/2020
Communiqué de mise en ligne du rapport financier annuel 2019	30/04/2020
AGM du 27 avril 2020 - résultat des votes	12/05/2020
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020	22/05/2020
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	31/08/2020
Communiqué de Presse relatif aux résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2020	22/09/2020
Communiqué de Presse relatif aux indicateurs du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2020	30/11/2020

# COMPTES & RAPPORTS

---

Rapport de gestion	56
Comptes consolidés	68
États financiers	68
Notes aux comptes	72
Rapport général des Commissaires aux Comptes	78
Comptes sociaux	80
États financiers	80
Rapport général des Commissaires aux Comptes	84
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	86
Déclaration des honoraires des Commissaires aux Comptes	88



# RAPPORT DE GESTION

1 - FAITS MARQUANTS DU GROUPE

2 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ SBM

2.1. LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES INVESTISSEMENTS

2.2. INFORMATIONS CONCERNANT LES DÉLAIS DE PAIEMENT

3 - ACTIVITÉ DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

3.1. SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC

3.2. EURO AFRICAINE DES EAUX

3.3. LA CLÉ DES CHAMPS

3.4. MAROPAC

3.5. ASAO

4 - RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

5 - MANDATS DES ADMINISTRATEURS

6 - LES PERSPECTIVES 2021

7 - RÉSULTATS CONSOLIDÉS SBM

8 - PROJET D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

9 - JETONS DE PRÉSENCE

10 - EXAMEN DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

11 - QUITUS DES ADMINISTRATEURS

12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - RÉOLUTIONS  
PROPOSÉES

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan au 31 décembre 2020, votre 101<sup>ème</sup> exercice social, ainsi que notre proposition d'affectation des résultats de l'exercice.

## 1 - FAITS MARQUANTS DU GROUPE

La crise sanitaire de la COVID-19 a entraîné de fortes perturbations de l'activité économique au niveau national et international. Selon les dernières estimations du HCP, le PIB a régressé de 7,0%.

Tout en respectant le cadre réglementaire lié à la crise sanitaire, la Société des Boissons du Maroc a poursuivi son activité tout en assurant la protection de ses salariés, ses partenaires et ses clients. À ce titre, la Société des Boissons du Maroc a contribué à l'élan national de solidarité, avec un don de 32,8 MDH au profit du fonds spécial de gestion de la crise COVID-19.

Parallèlement à la crise sanitaire, le secteur a connu durant cette année, le déploiement par l'État marocain, d'une opération d'assainissement visant la vente illégale d'alcool et entraînant la fermeture de plusieurs points de vente.

Sur le plan commercial, l'année 2020 a été marquée par :

- ▶ L'activité bière a enregistré une baisse des volumes vendus au niveau local, notamment en raison de la fermeture prolongée des bars (depuis mars 2020) et les perturbations au niveau des CHR après la période de confinement. La hausse de 26% des exportations de bière (Mercadona) a permis de limiter la baisse des volumes globaux sur l'ensemble de l'année ;
- ▶ Les ventes de l'activité vin ont connu une baisse de 12,6% durant l'année ;
- ▶ Les ventes des magasins Nicolas et du réseau Super U ont connu une très forte croissance, avec la fermeture de certains points de vente et la substitution de la consommation sur place par les ventes aux magasins, notamment sur les segments premium dont le pouvoir d'achat a été faiblement impacté par la crise.

Sur le plan opérationnel, l'année a connu le lancement d'un ambitieux plan d'optimisation industrielle, basé sur l'efficacité de ses outils de production et une meilleure maîtrise des coûts.

Dans le cadre de ce plan, la Société des Boissons du Maroc a entrepris :

- ▶ La délocalisation de la production de l'usine de Fès vers le site de Casablanca Tit Mellil et ce pour une meilleure efficacité de la machine industrielle ;
- ▶ La fermeture du centre de distribution de Rabat et le développement de synergies logistiques avec Casablanca.

Dans le cadre de sa politique de développement, la Société des Boissons du Maroc a poursuivi le renforcement de l'image de marque de ses produits Aïn Ifrane. La diversification des canaux de distribution s'est poursuivie avec l'ouverture d'un second magasin Super U et de deux magasins Nicolas à Casablanca (dont celui de Tit Mellil, fermé au second semestre).

L'année 2020 a également connu la baisse du taux de marquage sécurisé de 35%, pour l'activité bière, avec un impact prix favorable sur les résultats de +13,5 MDH au titre de l'exercice. Également, le prix de la bière a connu une hausse de 4% en moyenne, à partir du 2 octobre 2020.

Dans ce contexte, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 391,9 MDH en baisse de 10,4 % par rapport à l'année précédente pour l'équivalent de 277,5 MDH, avec un résultat d'exploitation de 461,8 MDH en diminution de 20,7% pour 120,6 MDH et un résultat net de 239,4 MDH en retrait de 36,6% pour 138,0 MDH.

Le groupe Boissons du Maroc a réduit sa participation indirecte via sa filiale Maropac dans le capital de la société ARM (Africa Retail Market), société exploitant la licence Super U au Maroc, de 33,33% à 11,11%. Cette opération se traduit par une sortie du périmètre de consolidation de la société ARM au 31.12.2020.

## 2 - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ SBM

Le chiffre d'affaires HTVA a enregistré une baisse de 11,6% pour l'équivalent de 291,8 MDH qui résulte principalement de :

- ▶ la baisse du chiffre d'affaires de la bière de 14,3% pour l'équivalent de 313,5 MDH ;
- ▶ La hausse du chiffre d'affaires des vins de 17,7% pour l'équivalent de 13,7 MDH, notamment les ventes à la Clé Des Champs pour 9,8 MDH ;
- ▶ La progression du chiffre d'affaires de l'eau pour 4,2 MDH, soit 1,9%.

Le résultat d'exploitation s'est affiché, au terme de l'année 2020, à 383,9 MDH contre 520,1 MDH en 2019, en baisse de 26,2% pour l'équivalent de 136,2 MDH. Les principaux éléments à l'origine de cette contre-performance sont :

- ▶ La baisse de la marge brute liée à la diminution des volumes pour 181,2 MDH ;
- ▶ La hausse des autres charges externes pour 12,1 MDH, notamment, les loyers pour 9,2 MDH, les honoraires pour 7,3 MDH et les rémunérations d'intérimaires pour 2,0 MDH, atténuée par la baisse des frais de voyages, déplacements et missions pour 5,6 MDH ;
- ▶ L'augmentation des charges de maintenance pour 7,4 MDH ;
- ▶ La hausse des dotations nettes des reprises aux provisions d'exploitation pour 3,6 MDH dont 4,0 MDH liées aux comptes Clients.

La dégradation de la marge opérationnelle a toutefois été compensée par l'impact favorable de :

- ▶ La hausse des prix moyens de vente nets des remises de fin d'année de 39,3 MDH, notamment l'activité bière pour 37,1 MDH (suite à la revue à la hausse des tarifs de vente à partir du 2 octobre 2020) et l'activité eau pour 2,6 MDH ;
- ▶ L'impact prix favorable lié à la diminution du marquage sécurisé pour 13,5 MDH, suite à la revue à la baisse des tarifs de marquage de 0,16 MDH à 0,10 MDH le col ;
- ▶ La baisse des dotations aux amortissements pour 5,7 MDH ;
- ▶ La baisse des frais de transport pour 4,4 MDH ;
- ▶ Le recul des frais du Marketing pour 1,6 MDH.

Le résultat financier a enregistré un recul de 4,3 MDH, essentiellement dû à :

- ▶ La baisse des dividendes reçus des filiales pour 4,7 MDH ;
- ▶ La baisse des produits liés aux placements des excédents de trésorerie pour 3,0 MDH.

Ces baisses ont été compensées en partie par :

- ▶ La diminution des intérêts de retard liés aux paiements des fournisseurs pour 2,0 MDH ;
- ▶ L'amélioration des reprises nettes des dotations aux provisions financières pour 0,9 MDH.

Compte tenu du solde financier, le résultat courant s'est établi à 431,6 MDH.

Le résultat net s'affiche ainsi, au terme de l'exercice 2020, à 220,8 MDH et tient compte d'un impôt sur les sociétés de 112,3 MDH et d'un résultat non courant de -98,5 MDH dont les principaux éléments sont :

- ▶ Les dons versés au Fonds de Solidarité Nationale pour la lutte Covid-19 pour -30,0 MDH ;
- ▶ Les charges nettes de restructuration pour -24,6 MDH ;
- ▶ Les charges de contribution à la cohésion sociale pour -13,6 MDH ;
- ▶ Les dotations non courantes pour dépréciation de l'actif immobilisé de l'usine de Fès pour -12,8 MDH ;
- ▶ Les dotations nettes des reprises aux provisions pour risques et charges relatives aux litiges sociaux pour -8,0 MDH.
- ▶ Les dotations aux provisions pour restructuration pour -7,0 MDH ;
- ▶ Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'impôt sur le revenu de l'exercice 2020 pour -3,6 MDH ;
- ▶ Les plus-values sur cessions des immobilisations pour 3,4 MDH, liées principalement à la reprise du fond consignment pour 5,2 MDH ;
- ▶ Les dividendes prescrits liés à l'exercice 2014 pour 1,3 MDH.

## 2.1. LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES INVESTISSEMENTS

Les capitaux propres ont baissé de 164,0 MDH, principalement sous l'effet de la distribution des dividendes au titre de l'année 2019 pour 384,8 MDH, compensée en partie par les résultats de l'exercice 2020 pour 220,8 MDH.

Le fonds de roulement a enregistré une baisse de 129,8 MDH, sous l'effet de la diminution des capitaux propres, atténuée en partie par la baisse de l'actif immobilisé pour 26,0 MDH et la hausse des provisions durables pour risques et charges pour 8,5 MDH.

Les besoins en fonds de roulement ont enregistré une hausse de 30,1 MDH qui résulte de :

- ▶ La hausse des créances envers l'État pour 62,9 MDH ;
- ▶ La baisse des dettes fournisseurs pour 16,6 MDH ;
- ▶ La hausse des stocks pour 15,6 MDH ;

Ces besoins en fonds de roulement ont été absorbés, en partie, par :

- ▶ La baisse des créances clients pour 47,4 MDH ;
- ▶ La hausse des clients créditeurs pour 13,5 MDH, notamment les dettes liées aux emballages consignés pour 7,5 MDH et les remises de fin d'année pour 5,7 MDH ;
- ▶ La hausse des dettes envers le personnel pour 3,3 MDH.

Les investissements réalisés par la Société des Boissons du Maroc durant l'année s'établissent à 48,2 MDH dont 12,3 MDH lié à la mise en place de l'outil SAP et 26,9 MDH pour l'acquisition des emballages nécessaires à l'activité.

La trésorerie nette s'est élevée à la clôture de l'exercice 2020 à 475,7 MDH, contre 635,6 MDH à fin 2019, en baisse de 159,9 MDH.

## 2.2. INFORMATIONS CONCERNANT LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et de l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012 les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, publient dans leurs rapports de gestion, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Vous trouverez ci-après les informations suivantes concernant les délais de paiement à la clôture des deux derniers exercices (en DH).

	Montant des dettes fournisseurs à la clôture	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
31/12/2019 (1)	248 381 430,67	177 542 589,83	-	895 196,92	745 302,13	26 762 821,81
31/12/2020 (2)	220 900 889,66	186 920 438,28	5 961 065,86	1 912 773,23	1 245 484,02	24 861 128,27

(1) L'écart entre l'analyse par échéance et le total de l'année est de 42 435 519,98 DH qui correspond au montant des dettes fournisseurs étrangers

(2) L'écart entre l'analyse par échéance et le total de l'année est de 7 533 906,88 DH qui correspond au montant des dettes fournisseurs d'immobilisation classé en autres débiteurs

## 3 - ACTIVITÉ DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, la situation des titres de participation se présente comme suit :

(Valeurs en DH)				
Sociétés	Capital social en DH	Nombre de titres détenus par SBM	Taux de participation	Valeurs nettes au 31/12/2020
SVCM	117 354 000	762 877	65,00%	171 411 858,00
LA CLÉ DES CHAMPS	18 000 000	100 000	50,00%	10 000 000,00
MAROPAC	5 500 000	55 000	100,00%	4 820 261,92
EAE	130 000 000	1 300 000	100,00%	162 261 009,46
ASAO	200 000	2 000	100,00%	0,00
<b>Total</b>				<b>348 493 129,38</b>

### 3.1. SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET COMMERCIALISATION DU MAROC

Au 31 décembre 2020, votre société détenait 65,00% du capital social de la société SVCM :

(Valeurs en MDH)			
Indicateurs	2019	Évolution en %	2020
Chiffre d'affaires HTVA	144,6	-14,4%	123,8
Résultat d'exploitation	9,1	-77,9%	2,0
Taux de marge opérationnelle	6,3%	-4,6 bp	1,6%
Résultat financier	0,0	>100%	0,2
Résultat non courant	-0,1	>100%	0,3
Résultat net	6,7	-71,6%	1,9



L'année 2020 a été marquée par une baisse de la production de vin de 47,7% qui s'est située à 20 025 HL contre 38 265 HL en 2019.

L'activité oléicole a suivi la même tendance baissière de 39,0% avec une production de 769,7 Tonnes contre 1 262,2 Tonnes l'année précédente.

Sur le plan commercial, les ventes globales de vins ont atteint au titre de l'année 2020, le volume de 44 892 HL contre 53 368 en 2019, en baisse de 8 477 HL, soit 15,9%. Cette contre-performance résulte principalement des conséquences des restrictions liées à la pandémie.

Les ventes de l'huile d'olive au titre de l'année 2020, ont porté sur un volume global de 10 380 HL, en hausse de 35,7% par rapport à l'année précédente, pour l'équivalent de 2 728 HL. La progression des ventes de l'huile d'olive fait suite à la croissance de la production d'huiles d'olive en 2019 de 105,8%.

L'année 2020 a été marquée, également, par une baisse des prix de ventes des vins à SBM de 11,4%.

Les prix moyens de vente de l'huile d'olive ont, quant à eux, enregistré une hausse de 2,2%, passant de 23,7 DH/kg en 2019 à 24,2 DH/kg en 2020.

Le chiffre d'affaires, réalisé au titre de l'année 2020, s'est situé à 123,8 MDH contre 144,6 MDH en 2019, en baisse de 14,4%, soit l'équivalent de 20,9 MDH, notamment sous l'effet de :

- ▶ La baisse du chiffre d'affaires de l'activité Vins pour 27,3 MDH, expliquée par la diminution des volumes pour 23,1 MDH, notamment les ventes à Bourchanin pour 16,5 MDH et les ventes de vin en vrac à l'export pour 6,5 MDH, conjuguées à l'impact défavorable du recul des prix moyens de ventes à SBM pour 4,2 MDH ;

et partiellement compensée par :

- ▶ L'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité huile d'olives pour 6,4 MDH, expliquée par l'impact de la hausse des volumes, principalement, de l'huile d'olive en vrac à l'export pour 5,0 MDH, conjuguée à l'effet positif des hausses de prix de vente à l'export pour 0,6 MDH.

Le résultat d'exploitation s'affiche ainsi, au terme de l'année 2020, à 2,0 MDH, en recul par rapport à l'année précédente de 77,9% pour l'équivalent de 7,0 MDH. Cela s'explique comme suit :

- ▶ L'impact défavorable des prix moyens de vente de 3,8 MDH, notamment l'activité Vin pour 4,2 MDH ;
- ▶ La baisse la marge brute liée à la diminution des volumes, notamment l'activité Vin pour 2,4 MDH ;
- ▶ L'impact défavorable des provisions pour différentiel de prix de 3,3 MDH ;
- ▶ Et, la maîtrise et la diminution de certaines charges opérationnelles dont la baisse des charges de publicité pour 0,8 MDH, la diminution des dotations aux amortissements pour 0,7 MDH, la baisse des rémunérations des intérimaires pour 0,6 MDH et le recul des frais de déplacement, missions et réceptions pour 0,4 MDH.

Le résultat financier a enregistré une hausse 0,2 MDH, liée principalement à l'amélioration du résultat de change pour 0,4 MDH qui a pu absorber, en totalité, la diminution des produits de placements des excédents de trésorerie.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net a atteint, au terme de l'exercice 2020, 1,9 MDH contre 6,7 MDH en 2019, soit une baisse de 4,8 MDH.

### 3.2. EURO AFRICAINE DES EAUX

Au 31 décembre 2020, votre société détenait 100,0% du capital social de la société Euro Africaine des Eaux.

Indicateurs	(Valeurs en MDH)		
	2019	Évolution en %	2020
Chiffre d'affaires HTVA	169,2	1,1%	171,1
Résultat d'exploitation	41,9	15,5%	48,4
Taux de marge opérationnelle	24,8%	3,5 bp%	28,3%
Résultat financier	2,2	-31,5%	1,5
Résultat non courant	-1,8	<-100%	-5,5
Résultat net	29,2	-1,0%	28,9

En termes d'activité, le volume des ventes a enregistré une augmentation de 1,3% pour l'équivalent de 13 065 HL additionnels.

Le chiffre d'affaires a par conséquent, enregistré au titre de l'année 2020, une amélioration de 1,9 MDH, soit 1,1% par rapport à l'année 2019.

Le résultat d'exploitation a ainsi enregistré, une progression notable de 6,5 MDH, passant de 41,9 MDH à 48,4 MDH au titre de l'exercice 2020. À noter : la baisse des prix des matières pour 5,7 MDH (préformes) et la diminution des dotations aux amortissements pour 2,1 MDH, qui ont permis l'absorption, en totalité, de la hausse de certaines charges opérationnelles, notamment, les autres charges externes pour 0,6 MDH, la masse salariale pour 0,4 MDH et les impôts et taxes pour 0,3 MDH.

Le résultat financier a enregistré une baisse de 0,7 MDH liée principalement à la hausse des pénalités de retard découlant de l'application de la loi sur les délais de paiement pour 0,6 MDH.

Le résultat non courant a enregistré un impact défavorable de -5,5 MDH au titre de l'exercice 2020, suite au don de 2,8 MDH effectué par la société à travers la distribution de 1 million de litres d'eau minérale en bouteille Aïn Ifrane 50cl aux hôpitaux, aux établissements sanitaires publics et aux forces de l'ordre mobilisées dans la lutte contre la pandémie, des rappels d'impôts et pénalités pour 1,5 MDH et les charges de contribution à la cohésion sociale pour 1,1 MDH.

Ainsi, le résultat net s'affiche, au titre de l'exercice 2020, à 28,9 MDH contre 29,2 MDH en 2019, soit une très légère baisse de 0,3 MDH.

### 3.3. LA CLÉ DES CHAMPS

Au 31 décembre 2020, votre société détenait 50,0% du capital social de la société CLÉ DES CHAMPS.

Indicateurs	(Valeurs en MDH)		
	2019	Évolution en %	2020
Chiffre d'affaires HTVA	88,3	68,5%	148,8
Résultat d'exploitation	7,4	224,1%	24,0
Taux de marge opérationnelle	8,4%	7,8 bp	16,1%
Résultat financier	-0,2	67,6%	-0,1
Résultat non courant	-3,2	93,7%	-0,2
Résultat net	2,3	>100%	16,5

Le chiffre d'affaires hors TVA a enregistré une très forte progression de 68,5%, soit 60,5 MDH par rapport à l'année précédente, passant de 88,3 MDH en 2019 à 148,8 MDH au titre de l'exercice 2020.

L'amélioration des ventes provient principalement d'un travail sur la politique tarifaire et commerciale ; principalement, l'alignement des prix de vente au même niveau que la concurrence et l'élargissement du champ d'application des remises promotionnelles qui a permis de repositionner l'enseigne Nicolas. La crise sanitaire a également permis d'accélérer le recrutement de nouveaux clients qui ont pu apprécier le positionnement prix et le service fourni.

Durant 2020, la fermeture de plusieurs points de vente du canal CHR a également contribué positivement au développement des magasins de l'enseigne Nicolas.

Il est à souligner que l'année 2020 a été marquée par l'ouverture du magasin « Porte d'Anfa » à Casablanca et d'un dépôt à Tit Mellil dont les chiffres d'affaires additionnels sont respectivement 6,4 MDH et 4,3 MDH. Le dépôt de Tit Mellil, se situant dans un quartier populaire, a par la suite, dû arrêter son activité, suite à des restrictions rigides des autorités locales.

Le résultat d'exploitation a enregistré une croissance remarquable par rapport à l'année 2019 de 224,1% pour l'équivalent de 16,6 MDH en raison de l'augmentation des ventes conjuguée à l'amélioration des taux de marges commerciales qui sont passés de 30,3% à 32,2%. Ces bonnes performances ont permis d'absorber en totalité la hausse de certaines charges opérationnelles, notamment les rémunérations des intérimaires pour 2,3 MDH, la redevance de gestion SBM pour 1,1 MDH, les loyers des magasins pour 0,6 MDH et les frais et commissions bancaires pour 0,6 MDH.

Le résultat net s'est établi au terme de l'exercice 2020 à 16,5 MDH contre 2,3 MDH en 2019, en forte hausse pour l'équivalent de 14,2 MDH.

### 3.4. MAROPAC

La société Maropac est en arrêt d'activité depuis l'année 2005. Le résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2020, est de -0,2 MDH.

### 3.5. ASAO

La société ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2020, est de -0,02 MDH.

## 4 - RÈGLES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En application de l'article 328 de la loi n°17-95, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission. Ils présentent également dans leur rapport, leurs observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations transmises s'agissant des délais de paiement.

## 5 - MANDATS DES ADMINISTRATEURS

### M. Michel PALU : *Président du Conseil d'Administration – SBM*

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM.

### M. Jean-Claude PALU : *Administrateur*

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM.

### M. Gilles MARTIGNAC : *Administrateur*

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM.

### M. Guy DE CLERCQ : *Administrateur*

#### Mandats :

- ▶ Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ;
- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE ;
- ▶ Clé Des Champs – CDC ;
- ▶ Cépages Marocains Réunis – CMAR ;
- ▶ Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ;
- ▶ MAROPAC ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM.

**Mme Laurence DEQUATRE : Administrateur**

**Mandats :** Aucun autre mandat au Maroc.

**M. Mohammed Reza NOURI ESFANDIARI : Administrateur**

**Mandats :** Aucun autre mandat au Maroc.

**Société : MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI),  
Représentée par M. Brahim LAROUI :****Mandats de M. LAROUI :**

- ▶ Euro Africaine des Eaux – EAE (représentant permanent SBM) ;
- ▶ MAROPAC (représentant permanent SBM) ;
- ▶ Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
- ▶ Africa Retail Market – ARM (représentant permanent MAROPAC).

**Société : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR),  
Représentée par M. Khalid CHEDDADI :****Mandats de M. CHEDDADI :**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Atlas Hospitality Morocco ;</li> <li>▶ COSUMAR ;</li> <li>▶ IMC ;</li> <li>▶ OLEA Trading ;</li> <li>▶ OLEA Capital SLE Bertin ;</li> <li>▶ OLEA Capital Société Centrale d'Exploitation ;</li> <li>▶ OLEA Capital SLE I ;</li> <li>▶ OLEA Capital SLE II ;</li> <li>▶ OLEA Capital SLE III ;</li> <li>▶ SAPRESS ;</li> <li>▶ Warak Press ;</li> <li>▶ Auto Hall ;</li> <li>▶ Crédit Immobilier et Hôtelier ;</li> <li>▶ AKWA Africa ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ AXA Assurances Maroc ;</li> <li>▶ Fondation Arrawaj ;</li> <li>▶ SOCHEPRESS ;</li> <li>▶ Upline Ventures ;</li> <li>▶ RAMICAL ;</li> <li>▶ AKILAM ;</li> <li>▶ LARBEL ;</li> <li>▶ CIMR Foncia ;</li> <li>▶ SICAV ATTADAMOUN ;</li> <li>▶ SICAV TRESO PLUS ;</li> <li>▶ SICAV IDDKHAR ;</li> <li>▶ SICAV AJIAL ;</li> <li>▶ SICAV CIMR Prévoyance.</li> </ul> |
|--|--|

**Mandats de M. CHEDDADI en qualité de représentant permanent de la CIMR :**

- ▶ AFMA ;
- ▶ AL MADA HOLDING ;
- ▶ A6 Immobilier ;
- ▶ Banque Centrale Populaire ;
- ▶ CFG BANK ;
- ▶ Ciments du Maroc ;
- ▶ EQDOM ;
- ▶ Jorf Fertilizers Company V ;
- ▶ Lafarge Holcim Maroc ;
- ▶ OLEA Capital Fund ;
- ▶ RISMA ;
- ▶ Société de Sel de Mohammedia ;
- ▶ SOMED ;
- ▶ SONASID ;
- ▶ Lesieur Cristal
- ▶ H Partners.

**Société : HEINEKEN BEVERAGES SWITZERLAND AG,  
Représentée par M. Pascal SABRIE :**

**Mandats de M. SABRIE :** Aucun autre mandat au Maroc.

**Mme. Dayae OUDGHIRI KAOUACH : Administrateur indépendant****Mandats :**

- ▶ CIH BANK ;
- ▶ MUTANDIS ;
- ▶ LYDEC ;
- ▶ ARADEI CAPITAL.

**Mme. Fatima Zahra AMMOR : Administrateur indépendant**

**Mandats :** Aucun autre mandat au Maroc.

L'examen des mandats des administrateurs permet de constater que les mandats d'administrateurs de Madame Laurence DEQUATRE, et de Messieurs Michel PALU, Jean-Claude PALU, Gilles MARTIGNAC, Guy De CLERCQ et Mohamad Reza NOURI ESFANDIARI arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020. Nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de 3 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 6 - LES PERSPECTIVES 2021

Le ralentissement économique national est inévitable. Il est très fort au cours du premier semestre, suite à la décision du gouvernement de prolonger l'état d'urgence sanitaire, au moins jusqu'au 10 avril 2021. Il s'atténuera au second trimestre, car en 2020, c'est à ce moment que nous étions au cœur du confinement et de la fermeture des marchés. L'inconnu reste le second semestre.

Les restrictions de déplacements au niveau mondial continuent d'impacter négativement la reprise de l'activité du tourisme. L'augmentation de la TIC bière de 15% au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la baisse des revenus des ménages, le maintien du couvre-feu, la non-réouverture des bars, vont peser négativement sur la consommation de nos produits.

Dans ce contexte, avec la progression des campagnes de vaccination et le développement de nouveaux relais de croissance et projets internes, le groupe prévoit une reprise de la croissance à compter du second semestre 2021.

## 7 - RÉSULTATS CONSOLIDÉS SBM

Les agrégats consolidés de la Société des Boissons du Maroc se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

(Valeurs en MDH)			
Indicateurs	2019	Évolution en %	2020
Chiffre d'affaires H.TVA	2 669,4	-10,4%	2 391,9
Résultat d'exploitation	582,4	-20,7%	461,8
Taux de marge opérationnelle	21,8%	-2,5 bp	19,3%
Résultat financier	18,3	0,8%	18,5
Résultat non courant	-22,9	-343,5%	-101,7
Résultat d'entreprise	577,9	-34,5%	378,6
Résultat net	377,4	-36,6%	239,4
Résultat net (Part Groupe)	373,7	-38,3%	230,7

## LA SITUATION FINANCIÈRE

(Valeurs en MDH)			
Indicateurs	31/12/2019	Évolution en %	31/12/2020
Capitaux propres consolidés	1 686,4	-8,8%	1 537,6
Fonds de roulement	1 016,7	-9,7%	917,7
Besoins en fonds de roulement	218,1	9,5%	238,7
Trésorerie nette	798,6	-15,0%	679,0

## 8 - PROJET D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 220 785 445,01 DH.

Nous vous proposons, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comme suit :

▶ Bénéfice net	220 785 445,01 DH
▶ Report à nouveau des exercices antérieurs	5 259 532,09 DH
▶ Bénéfice distribuable	226 044 977,10 DH
▶ Distribution d'un dividende de	226 044 977,10 DH
▶ Distribution par prélèvement sur la réserve facultative	73 898 240,90 DH
▶ Affectation au report à nouveau	0 DH

Il reviendrait ainsi aux actionnaires un dividende global de 299 943 218,00 DH qui se décompose comme suit :

- ▶ Un dividende brut de 226 044 977,10 DH constitué du bénéfice distribuable ;
- ▶ Une distribution brute de 73 898 240,90 DH par prélèvement sur la réserve facultative.

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il sera distribué à chacune des 2 829 653 actions composant le capital social une somme brute unitaire de 106,00 DH. Le paiement sera effectué à partir du Mercredi 2 juin 2021 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

En conséquence de ces propositions, le solde du report à nouveau serait ramené de la somme de 5 259 532,09 DH à la somme de 0 DH et le solde de la réserve facultative serait ramené de la somme de 487 209 147,97 DH à la somme de 413 310 907,07 DH.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver les états de synthèse consolidés tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 239 424 616,98 DH.

## 9 - JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons, par ailleurs, d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour les exercices suivants, un montant global brut annuel de 5 200 000,00 DH, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée décidant de modifier le montant de cette enveloppe annuelle. Cette somme sera, conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, répartie par le Conseil d'Administration entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

## 10 - EXAMEN DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Vos commissaires aux comptes vous présenteront, conformément aux dispositions statutaires et légales, un rapport spécial sur les conventions réglementées conclues et/ou renouvelées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Nous vous demandons d'approuver les termes et conclusions de ce rapport spécial ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Nous vous demandons également, de bien vouloir ratifier les conventions réglementées suivantes qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration (alors qu'elles auraient dû puisqu'à l'époque de leur conclusion les sociétés qui y étaient parties avaient des dirigeants communs) :

- ▶ Licence de prestations informatiques entre la Société et la société BEV IT ;
- ▶ Licence de prestations informatiques entre la Société et la société ICUBE.

Conformément aux dispositions de la loi n°17-95, le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société vous détaillera les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration n'a pas été suivie.

## 11 - QUITUS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous demandons également de donner à vos actuels administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## 12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - RÉOLUTIONS PROPOSÉES

Votre Conseil vous propose d'approuver les résolutions à caractère ordinaire soumises à l'approbation de l'Assemblée générale, dont l'ordre du jour est le suivant :

- ▶ Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;  
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;  
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- ▶ Approbation des états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;
- ▶ Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- ▶ Affectation du résultat ;  
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 et approbation desdites conventions ;
- ▶ Ratification de conventions réglementées ;
- ▶ Mandats d'Administrateurs ;
- ▶ Quitus aux administrateurs ;
- ▶ Fixation du montant des jetons de présence ;
- ▶ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# **COMPTES CONSOLIDÉS**

<b>BILAN ACTIF</b> (en milliers de dirhams)		
ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>817 781</b>	<b>861 328</b>
Immobilisations incorporelles	34 386	24 303
Immobilisations corporelles	557 126	638 677
Immobilisations financières	39 846	7 542
Écarts d'acquisition	99 593	117 658
Impôts différés - actif	86 830	73 148
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 475 803</b>	<b>1 506 674</b>
Stocks et en cours	319 687	315 289
Créances d'exploitation	332 998	384 202
Créances diverses	122 552	79 519
Titres et valeurs de placements	700 566	727 664
<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>202 912</b>	<b>120 196</b>
<b>TOTAL -ACTIF</b>	<b>2 496 496</b>	<b>2 488 198</b>

<b>BILAN PASSIF</b> (en milliers de dirhams)		
PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>1 735 474</b>	<b>1 877 994</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 537 640</b>	<b>1 686 386</b>
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	936 843	949 266
Résultat net de l'exercice	230 707	373 691
Intérêts minoritaires	87 125	80 464
Provisions pour risques et charges	193 567	186 656
Dettes de financement	4 267	4 952
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>536 562</b>	<b>560 946</b>
Dettes d'exploitation	262 438	282 588
Dettes diverses	262 309	264 998
Autres provisions	11 815	13 360
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>	<b>224 460</b>	<b>49 258</b>
<b>TOTAL - PASSIF</b>	<b>2 496 496</b>	<b>2 488 198</b>

<b>COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)</b> (en milliers de dirhams)		
	31/12/20	31/12/19
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 414 533</b>	<b>2 696 747</b>
Ventes de marchandises	447 691	382 313
Ventes de biens et services	1 944 209	2 287 053
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 391 900</b>	<b>2 669 366</b>
Variation des stocks et autres produits	22 633	27 381
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 952 733</b>	<b>2 114 300</b>
Achats revendus et consommés	557 343	573 157
Impôts et taxes	760 169	897 332
Charges de personnel	169 962	169 473
Autres charges d'exploitation	343 133	345 835
Dotations d'exploitation	122 126	128 503
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>461 800</b>	<b>582 447</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>18 497</b>	<b>18 341</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>480 297</b>	<b>600 788</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-101 724</b>	<b>-22 938</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>378 573</b>	<b>577 850</b>
Impôts sur les résultats	121 086	182 336
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18 065	18 064
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>239 422</b>	<b>377 450</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>230 707</b>	<b>373 691</b>
Intérêt minoritaires	8 715	3 759

<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b> (en milliers de dirhams)		
	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>239 422</b>	<b>377 450</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	141 497	122 101
Variation des impôts différés	(14 592)	(1 571)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(1 023)	(6 337)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>365 304</b>	<b>491 643</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(20 607)</b>	<b>(45 838)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement - changement de périmètre</b>	<b>(1 289)</b>	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)</b>	<b>343 409</b>	<b>445 805</b>
Acquisition d'immobilisations	(87 728)	(126 991)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	10 781	27 132
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)</b>	<b>(76 947)</b>	<b>(99 859)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(384 832)	(362 200)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2 054)	(2 464)
Diminution des immobilisations financières	1 518	4 516
Diminution des dettes de financement	(678)	(6 183)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)</b>	<b>(386 046)</b>	<b>(366 331)</b>
<b>Variation de la Trésorerie (I+II+III)</b>	<b>(119 584)</b>	<b>(20 385)</b>
Trésorerie d'ouverture	798 602	818 987
Variation de la trésorerie	-119 584	-20 385
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>679 018</b>	<b>798 602</b>



**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX**

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocon- trôle	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019</b>	282 965	0	0	1 311 466		1 594 431	79 170	1 673 601
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-362 200		-362 200	-2 464	-364 664
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre						-		-
Résultat de l'exercice					373 691	373 691	3 759	377 450
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-	-	-
<b>Au 31 DÉCEMBRE 2019</b>	282 965	0	0	949 266	373 691	1 605 922	80 465	1 686 387
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020</b>	282 965	0	0	1 322 957		1 605 922	80 465	1 686 387
Variation de capital	0					-		-
Dividendes distribués				-384 832		-384 832	-2 054	-386 886
Titres d'autocontrôle						-		-
Variation de périmètre				-1 283		-1 283,00		-1 283
Résultat de l'exercice					230 707	230 707	8 715	239 422
Écarts de conversion						-		-
Autres variations						-	-	-
<b>Au 31 DÉCEMBRE 2020</b>	282 965	0	0	936 842	230 707	1 450 514	87 126	1 537 640

**PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé Des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
Euro Africaine des Eaux	130 000	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale

\* Africa Rétail Market comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2019 à hauteur de 33,33% consolidée en intégration proportionnelle, a été déconsolidée en 2020 suite à la cession de 22,22% des droits de vote, les faisant passer ainsi à 11,11%.

## NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

### Faits marquants de l'exercice :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19, qui a entraîné de fortes perturbations de l'activité économique au niveau national et international. Dans ce contexte, la Société des Boissons du Maroc a enregistré les faits marquants suivants :

- ▶ Mise en place d'un plan de continuité de l'activité respectant le cadre réglementaire lié à la crise sanitaire de la COVID-19 et visant à assurer la protection des salariés, des partenaires et des clients.
- ▶ Contribution de 32,8 MDH au fonds spécial de gestion de la crise COVID-19
- ▶ Le déploiement par l'État marocain, d'une opération d'assainissement visant la vente illégale d'alcool et entraînant la fermeture de plusieurs points de vente
- ▶ Baisse des volumes vendus pour l'activité bière au niveau local, conséquence de l'état d'urgence sanitaire et hausse des exportations.
- ▶ Baisse des volumes des ventes de l'activité vin durant l'année.
- ▶ Lancement d'un ambitieux plan d'optimisation industrielle, basé sur l'efficacité de ses outils de production avec la délocalisation de la production de l'usine de Fès vers le site de Casablanca Tit Mellil et la fermeture du centre de distribution de Rabat et le développement de synergies logistiques avec Casablanca.
- ▶ Ouverture d'un second magasin Super U et de deux magasins Nicolas à Casablanca (dont celui de Tit Mellil, fermé au second semestre).
- ▶ Baisse du taux de marquage sécurisé de 35%, pour l'activité Bière, avec un impact prix favorable sur les résultats de +13,5 MDH au titre de l'exercice.
- ▶ Hausse de 4% en moyenne du prix de la bière, à partir du 2 octobre 2020
- ▶ Sortie du périmètre de consolidation de la société ARM au 31.12.2020, suite à la réduction de la participation indirecte détenue via la filiale Maropac dans le capital de la société ARM (Africa Retail Market) de 33,33% à 11,11%.

### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

#### 1.1 Principes et méthodes de consolidation

##### (a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

##### (b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

##### (c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

### 1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### (a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

#### (b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

#### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

**(d) Immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

**(e) Stocks**

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

**(f) Créances**

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

**(g) Titres et valeurs de placement**

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

**(h) Provisions réglementées**

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

**(i) Retraitement des impôts**

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

**2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS**

**2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe**

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2020	2019
Capitaux propres au début de l'exercice	1 605,9	1 594,4
Dividendes versés	(384,8)	(362,2)
Autres Variations	(1,3)	
Résultat de l'exercice – part du Groupe	230,7	373,7
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 450,5	1 605,9

**2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles**

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2020		2019	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur Brute	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	79,8	45,4	34,4	24,3
Immobilisations corporelles	1 614,8	1 057,7	557,1	638,7
	1 694,6	1 103,1	591,5	663,0

**(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)**

<i>(Exprimée en millions de Dirhams)</i>	2019	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2020
Immob. incorporelles	67,2			12,7		79,9
Immob. corporelles	1 663,3	(1,4)		41,3	(88,4)	1 614,8
	1 730,5	(1,4)	0,0	54,0	(88,4)	1 694,7

**2.3 Écarts d'acquisition**

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2020	2019
Écart d'acquisition sur SBM	94,9	106,4
Écart d'acquisition sur SVCM	12,8	15,4
Écart d'acquisition sur EAE	10,0	14,0
Dotations de l'exercice	(18,1)	(18,1)
<b>Écart d'acquisition net</b>	<b>99,6</b>	<b>117,7</b>

**2.4 Immobilisations financières**

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2020	2019
Titres de participation	1,0	
Prêts immobilisés	6,4	4,9
Autres immobilisations financières	32,4	2,6
	<b>39,8</b>	<b>7,5</b>

**2.5 Intérêts minoritaires**

<i>(Exprimés en millions de Dirhams)</i>	2020	2019
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	80,5	79,2
Dividendes versés	(2,1)	(2,4)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	8,7	3,7
Autres variations		
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	<b>87,1</b>	<b>80,5</b>

**2.6 Provisions pour risques et charges**

**a) Provisions pour risques et charges**

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

<i>(Exprimées en millions de Dirhams)</i>	2020	2019
Provisions durables pour risques et charges	174,2	166,4
Autres provisions pour risques et charges	11,8	13,4

**b) Provisions pour impôts différés**

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020	2019
Provision pour impôts différés	19,3	20,2

**2.7 Créances d'exploitation et créances diverses**

(Exprimées en millions de Dirhams)	2020	2019
Créances d'exploitation	365,6	412,1
Provisions pour dépréciation	(32,6)	(27,9)
Créances d'exploitation	333,0	384,2
Créances diverses	124,9	81,7
Provisions pour dépréciation	(2,4)	(2,2)
Créances diverses	122,5	79,5

**2.8 Impôts sur les bénéfices**

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
(Exprimés en millions de Dirhams)	135,8	183,9
Impôts courants	(14,7)	(1,6)
Impôts différés	121,1	182,3

**2.9 Engagements financiers hors bilan**

- ▶ SBM a donné au 31 décembre 2020 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 327,8 millions.
- ▶ SBM a reçu au 31 décembre 2020 des cautions qui se chiffrent à DHS 6,5 millions.
- ▶ Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 9,9 millions sur l'exercice 2020.
- ▶ La société de La Clé Des Champs a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 7,5 millions sur l'exercice 2020.
- ▶ La société Euro Africaine des Eaux a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 1,0 million sur l'exercice 2020.

**2.9 Résultat non courant**

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	5,6	9,1
Dotations nettes des reprises de provisions	(19,6)	4,3
Autres produits/charges non courants nets	(87,7)	(36,4)
	(101,7)	(23,0)

**2.10 Chiffre d'affaires par société**

(Exprimés en millions de Dirhams)	2020	2019
SBM	2 151,7	2 467,2
SVCM	90,2	107,8
LA CLE DES CHAMPS	147,5	88,3
EAE	2,5	0,1
ARM		6,0
	<b>2 391,9</b>	<b>2 669,4</b>

**3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLE DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	65,00%	65,00%	I.G.
EAE	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.

Africa Retail Market comprise dans le périmètre de consolidation du groupe en 2019 à hauteur de 33,33% consolidée en intégration proportionnelle, a été déconsolidée en 2020 suite à la cession de 22,22% des droits de vote, les faisant passer ainsi à 11,11%.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

**4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES**

- ▶ Convention d'assistance - SBM / EAE ;
- ▶ Convention d'assistance - SBM / SVCM ;
- ▶ Convention d'assistance - SBM / CDC ;
- ▶ Convention de licence de marque « Pelforth » - SBM / BGI Trade Mar ;
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM ;
- ▶ Contrat d'émission d'obligations - CMAR / SBM ;
- ▶ Convention de compte courant d'Associé - ARM / Maropac ;
- ▶ Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / Bourchanin ;
- ▶ Convention de master-franchise Nicolas - CDC / Etablissements Nicolas ;
- ▶ Convention commerciale - SBM / Africa Retail Market «ARM» ;
- ▶ Convention de concession de licences de marques - HEINEKEN / SBM ;
- ▶ Convention de Bail - SBM / CDC relative à la location du Magasin Nicolas Rabat ;
- ▶ Convention de Bail - SBM / CDC relative à la location du Magasin Nicolas Casablanca Racine ;
- ▶ Convention de Bail - SBM / CDC relative à la location du du Magasin Nicolas Marrakech ;
- ▶ Convention de rémunération de garantie - SBM / MDI ;
- ▶ Convention de rémunération des comptes courants - MDI/SBM/SVCM/EAE/CDC/ MAROPAC ;
- ▶ Convention d'assistance générale - MDI/SBM ;
- ▶ Convention de vente des «vins Nicolas» - SBM/CDC ;
- ▶ Convention de mise à disposition du personnel - SBM/CDC ;
- ▶ Convention de vente des produits «eaux» - EAE /SBM ;
- ▶ Convention de vente des produits - SVCM/SBM ;
- ▶ Convention de vente de produits olives et vignes - SVCM / CMAR ;

**5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

RAS.

**6. EFFECTIF**

L'effectif à fin 2020 est de 627 personnes contre 717 en 2019.

# **COMPTES SOCIAUX**

<b>BILAN ACTIF</b>					Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020	
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT		
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET		
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)</b>	<b>34 583 041,50</b>	<b>32 532 818,90</b>	<b>2 050 222,60</b>	<b>3 100 886,07</b>		
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 527,96	0,04	0,04		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50	19 343 290,94	2 050 222,56	3 100 886,03		
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>699 424 073,35</b>	<b>44 648 448,11</b>	<b>654 775 625,24</b>	<b>644 449 259,97</b>		
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-		
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	27 258 060,94	23 427 436,53	3 830 624,41	5 738 659,04		
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88		
Autres immobilisations incorporelles	29 927 435,95	-	29 927 435,95	17 693 036,05		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>1 364 036 883,29</b>	<b>873 971 042,29</b>	<b>490 065 841,00</b>	<b>556 259 936,68</b>		
Terrains	167 108 120,30	-	167 108 120,30	167 108 120,30		
Constructions	325 403 988,73	210 516 006,29	114 887 982,44	124 664 169,37		
Installations techniques, matériel et outillage	709 263 546,45	532 466 407,15	176 797 139,30	222 512 727,25		
Matériel de transport	43 511 670,79	39 746 326,12	3 765 344,67	6 825 458,55		
Mobilier de bureau, aménagements divers	56 071 532,71	42 602 002,26	13 469 530,45	13 589 679,35		
Autres immobilisations corporelles	53 463 008,58	40 640 595,41	12 822 413,17	19 387 615,46		
Immobilisations corporelles en cours	9 215 015,73	7 999 705,06	1 215 310,67	2 172 166,40		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	<b>387 651 713,68</b>	<b>1 247 630,72</b>	<b>386 404 082,96</b>	<b>355 460 527,30</b>		
Prêts immobilisés	6 612 793,34	367 892,64	6 244 900,70	4 950 674,22		
Autres créances financières	31 666 052,88	-	31 666 052,88	1 821 561,84		
Titres de participation	349 372 867,46	879 738,08	348 493 129,38	348 688 291,24		
Autres titres immobilisés	-	-	-	-		
<b>Écart de conversion - Actif (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-		
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-		
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>2 485 695 711,82</b>	<b>952 399 940,02</b>	<b>1 533 295 771,80</b>	<b>1 559 270 610,02</b>		
<b>STOCKS (F)</b>	<b>208 245 999,12</b>	<b>18 597 401,51</b>	<b>189 648 597,61</b>	<b>174 097 531,83</b>		
Marchandises	26 104 888,08	1 430 946,17	24 673 941,91	28 386 569,42		
Matières et fournitures consommables	111 326 430,97	17 124 144,92	94 202 286,05	98 855 681,65		
Produits en cours	10 974 045,82	-	10 974 045,82	13 202 396,98		
Produits intermédiaire et résiduels	-	-	-	-		
Produits finis	59 840 634,25	42 310,42	59 798 323,83	33 652 883,78		
<b>Créances de l'actif circulant (G)</b>	<b>467 279 639,86</b>	<b>32 711 072,02</b>	<b>434 568 567,84</b>	<b>439 052 976,85</b>		
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	8 273 427,88	606 063,00	7 667 364,88	8 250 640,81		
Clients et comptes rattachés	364 532 168,41	30 953 332,28	333 578 836,13	380 973 795,72		
Personnel	3 911 024,49	653 665,99	3 257 358,50	5 341 610,78		
État	84 036 705,08	411 690,75	83 625 014,33	27 989 253,74		
Compte d'associés	-	-	-	-		
Autres débiteurs	4 941 643,80	86 320,00	4 855 323,80	15 288 112,69		
Comptes de régularisation actif	1 584 670,20	-	1 584 670,20	1 209 563,11		
Titres et valeurs de placement (H)	500 030 812,86	-	500 030 812,86	567 178 002,26		
Écarts de conversion-Actif (I) (éléments circulants)	97 407,65	-	97 407,65	1 001 136,33		
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1 175 653 859,49</b>	<b>51 308 473,53</b>	<b>1 124 345 385,96</b>	<b>1 181 329 647,27</b>		
<b>TRÉSORERIE ACTIF</b>	<b>192 442 550,58</b>	<b>-</b>	<b>192 442 550,58</b>	<b>110 630 035,07</b>		
Chèques & valeurs à encaisser	29 482 525,22	-	29 482 525,22	103 079 114,85		
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	160 774 659,29	-	160 774 659,29	5 467 972,15		
Caisnes, régies d'avances & accreditifs	2 185 366,07	-	2 185 366,07	2 082 948,07		
<b>TOTAL III</b>	<b>192 442 550,58</b>	<b>-</b>	<b>192 442 550,58</b>	<b>110 630 035,07</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>3 853 792 121,89</b>	<b>1 003 708 413,55</b>	<b>2 850 083 708,34</b>	<b>2 851 230 292,36</b>		

<b>BILAN PASSIF</b>					Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020	
PASSIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social ou personnel ( 1)	282 965 300,00			282 965 300,00		
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-			-		
Capital appelé	-			-		
Dont versé	-			-		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	586 604 510,11			586 604 510,11		
Écarts de réévaluation	-			-		
Réserve légale	28 296 530,00			28 296 530,00		
Autres réserves	877 459 160,29			877 459 160,29		
Report à nouveau ( 2)	5 259 532,09			2 478 342,76		
Résultats nets en instance d'affectation ( 2)	-			-		
Résultat net de l'exercice ( 2)	220 785 445,01			387 613 997,33		
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2 001 370 477,50</b>			<b>2 165 417 840,49</b>		
<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>	<b>848 098,70</b>			<b>1 034 195,14</b>		
Subventions d'investissement	848 098,70			1 034 195,14		
Provisions pour amortissements dérogatoires	848 098,70			1 034 195,14		
Provisions réglementées	-			-		
<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>-</b>			<b>-</b>		
Emprunts obligataires	-			-		
Autres dettes de financement	-			-		
<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>171 612 360,15</b>			<b>163 145 243,29</b>		
Provisions pour risques	-			-		
Provisions pour charges	171 612 360,15			163 145 243,29		
<b>Écart de conversion - Passif (E)</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>		
Augmentation de créances immobilisées	-			-		
Diminution des dettes de financement	-			-		
<b>TOTAL I ( A + B + C + D + E )</b>	<b>2 173 830 936,35</b>			<b>2 329 597 278,92</b>		
<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>448 343 708,13</b>			<b>467 147 330,72</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	213 366 982,78			229 972 761,29		
Clients créditeurs, avances et acomptes	118 503 415,00			104 992 751,36		
Personnel	21 500 276,67			20 245 081,50		
Organismes sociaux	8 420 155,94			9 260 991,55		
État	40 467 788,40			47 711 047,33		
Comptes d'associés	16 797 349,00			14 281 939,00		
Autres créanciers	23 887 740,34			35 203 358,69		
Comptes de régularisation - passif	5 400 000,00			5 479 400,00		
<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>11 097 407,66</b>			<b>12 232 933,28</b>		
<b>Écarts de conversion Passif ( éléments circulants ) (H)</b>	<b>4 779,56</b>			<b>47 511,65</b>		
<b>TOTAL II ( F + G + H )</b>	<b>459 445 895,35</b>			<b>479 427 775,65</b>		
<b>TRÉSORERIE PASSIF</b>						
Crédits d'escompte	-			-		
Crédits de trésorerie	-			-		
Banques (solde créditeur)	216 806 876,64			42 205 237,79		
<b>TOTAL III</b>	<b>216 806 876,64</b>			<b>42 205 237,79</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III )</b>	<b>2 850 083 708,34</b>			<b>2 851 230 292,36</b>		

<b>COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020</b>				
NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)		
<b>I Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises (en l'état)	336 903 100,16	-	336 903 100,16	310 562 106,53
Ventes de biens et services produits	1 877 653 513,92	1 783 703,38	1 879 437 217,30	2 197 622 323,98
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>2 214 556 614,08</b>	<b>1 783 703,38</b>	<b>2 216 340 317,46</b>	<b>2 508 184 430,51</b>
Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	23 946 804,96	-	23 946 804,96	9 608 145,65
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	-	-	-	100 000,00
Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 425 550,41	-	1 425 550,41	4 496 489,84
<b>TOTAL I</b>	<b>2 240 396 160,83</b>	<b>1 316 512,00</b>	<b>2 241 712 672,83</b>	<b>2 522 389 066,00</b>
<b>II Charges d'exploitation</b>				
Achats revendus (2) de marchandises	262 125 797,19	-	262 125 797,19	242 192 019,51
Achats consommés (2) de matières et fournitures	311 224 282,23	-147 644,35	311 076 637,88	328 278 662,65
Autres charges externes	307 483 020,54	335 431,26	307 818 451,80	314 965 758,65
Impôts et taxes	720 969 261,27	-200 000,00	720 769 261,27	855 936 033,11
Charges de personnel	158 590 476,32	-3 875,00	158 586 601,32	158 182 394,44
Autres charges d'exploitation	5 200 000,00	-	5 200 000,00	5 200 000,00
Dotations d'exploitation	92 218 762,58	-	92 218 762,58	97 490 706,76
<b>TOTAL II</b>	<b>1 857 811 600,13</b>	<b>-16 088,09</b>	<b>1 857 795 512,04</b>	<b>2 002 245 575,12</b>
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>383 917 160,79</b>	<b>520 143 490,88</b>
<b>IV Produits financiers</b>				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	31 114 365,00	-	31 114 365,00	35 777 238,00
Gains de change	802 725,20	-	802 725,20	762 645,91
Intérêts et autres produits financiers	17 246 871,05	1 211 107,48	18 457 978,53	19 433 953,09
Reprises financières : transferts de charges	1 001 136,33	-	1 001 136,33	776 553,70
<b>TOTAL IV</b>	<b>50 165 097,58</b>	<b>1 211 107,48</b>	<b>51 376 205,06</b>	<b>56 750 390,70</b>
<b>V Charges financières</b>				
Charges d'intérêts	1 686 169,77	-	1 686 169,77	2 753 994,96
Pertes de change	1 716 681,96	-	1 716 681,96	973 146,36
Autres charges financières	-	-	-	-
Dotations financières	292 569,51	-	292 569,51	1 001 136,33
<b>TOTAL V</b>	<b>3 695 421,24</b>	<b>-</b>	<b>3 695 421,24</b>	<b>4 728 277,65</b>
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>			<b>47 680 783,82</b>	<b>52 022 113,05</b>
<b>VII RÉSULTAT COURANT ( III + VI )</b>			<b>431 597 944,61</b>	<b>572 165 603,93</b>
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>				
Produits de cessions des immobilisations cédées	10 555 032,77	-	10 555 032,77	29 731 602,04
Subvention d'équilibre	-	-	-	-
Reprises sur subventions d'investissement	186 096,44	-	186 096,44	186 096,44
Autres produits non courants	1 541 741,94	-	1 541 741,94	3 183 924,55
Reprises non courantes : transferts de charges	12 682 590,29	-	12 682 590,29	19 491 352,49
<b>TOTAL VIII</b>	<b>24 965 461,44</b>	<b>-</b>	<b>24 965 461,44</b>	<b>52 592 975,52</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	7 109 186,24	-	7 109 186,24	17 869 449,65
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	82 843 356,01	-	82 843 356,01	37 581 703,71
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	33 507 161,79	-	33 507 161,79	14 846 681,76
<b>TOTAL IX</b>	<b>123 459 704,04</b>	<b>-</b>	<b>123 459 704,04</b>	<b>70 297 835,12</b>
<b>X RÉSULTAT NON COURANT ( VIII - IX )</b>			<b>-98 494 242,60</b>	<b>-17 704 859,60</b>
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPOTS ( VII + ou - X )</b>			<b>333 103 702,01</b>	<b>554 460 744,33</b>
<b>XII IMPOTS SUR LES RÉSULTATS</b>			<b>112 318 257,00</b>	<b>166 846 747,00</b>
<b>XIII RÉSULTAT NET ( XI - XII )</b>			<b>220 785 445,01</b>	<b>387 613 997,33</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )</b>			<b>2 318 054 339,33</b>	<b>2 631 732 432,22</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES ( II + V + IX + XII )</b>			<b>2 097 268 894,32</b>	<b>2 244 118 434,89</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET ( total produits - total charges )</b>			<b>220 785 445,01</b>	<b>387 613 997,33</b>

<b>ÉTAT DES SOLDES DE GESTION ( E S G )</b>				Exercice du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020	
<b>I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS ( T F R )</b>				EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	<b>1</b>	Ventes de marchandises (en l'état)		337 551 997,00	310 562 106,53
	<b>2</b>	- Achats de marchandises		262 125 797,19	242 192 019,51
<b>I</b>	<b>=</b>	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT</b>		<b>75 426 199,81</b>	<b>68 370 087,02</b>
	<b>+</b>	<b>PRODUCTION DE L' EXERCICE : ( 3 + 4 + 5 )</b>		<b>1 902 735 125,42</b>	<b>2 207 230 469,63</b>
<b>II</b>	<b>3</b>	Ventes de biens et services produits		1 878 788 320,46	2 197 622 323,98
	<b>4</b>	Variation de stocks de produits		23 946 804,96	9 608 145,65
	<b>5</b>	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			
	<b>-</b>	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE : ( 6 + 7 )</b>		<b>618 895 089,68</b>	<b>643 244 421,30</b>
<b>III</b>	<b>6</b>	Achats consommés de matières et fournitures		311 076 637,88	328 278 662,65
	<b>7</b>	Autres charges externes		307 818 451,80	314 965 758,65
<b>IV</b>	<b>=</b>	<b>VALEUR AJOUTÉE : ( I + II + III )</b>		<b>1 359 266 235,55</b>	<b>1 632 356 135,35</b>
	<b>8</b>	+ Subventions d'exploitation			
	<b>9</b>	- Impôts et taxes		720 769 261,27	855 936 033,11
	<b>10</b>	- Charges du personnel		158 586 601,32	158 182 394,44
<b>V</b>	<b>=</b>	<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E B E )</b>		<b>479 910 372,96</b>	<b>618 237 707,80</b>
	<b>=</b>	<b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION ( I B E )</b>			
	<b>11</b>	+ Autres produits d'exploitation			100 000,00
	<b>12</b>	- Autres charges d'exploitation		5 200 000,00	5 200 000,00
	<b>13</b>	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges		1 425 550,41	4 496 489,84
	<b>14</b>	- Dotations d'exploitation		92 218 762,58	97 490 706,76
<b>VI</b>	<b>=</b>	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>		<b>383 917 160,79</b>	<b>520 143 490,88</b>
<b>VII</b>	<b>+ ou -</b>	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>47 680 783,82</b>	<b>52 022 113,05</b>
<b>VIII</b>	<b>=</b>	<b>RÉSULTAT COURANT ( + ou - )</b>		<b>431 597 944,61</b>	<b>572 165 603,93</b>
<b>IX</b>	<b>+ ou -</b>	<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>		<b>-98 494 242,60</b>	<b>-17 704 859,60</b>
	<b>15</b>	- Impôts sur les résultats		112 318 257,00	166 846 747,00
<b>X</b>	<b>=</b>	<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>220 785 445,01</b>	<b>387 613 997,33</b>
<b>II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ( C A F ) - AUTOFINANCEMENT</b>					
		Résultat de l'exercice			
	<b>1</b>	* Bénéfice +		220 785 445,01	387 613 997,33
		* Perte -			
	<b>2</b>	+ Dotations d'exploitation ( 1 )		85 875 050,79	91 623 530,33
	<b>3</b>	+ Dotations financières ( 1 )		195 161,86	
	<b>4</b>	+ Dotations non courantes ( 1 )		22 547 005,54	3 720 058,63
	<b>5</b>	- Reprises d'exploitation ( 2 )			
	<b>6</b>	- Reprises financières ( 2 )			4 721,06
	<b>7</b>	- Reprises non courantes ( 2 ) ( 3 )		2 036 889,79	9 409 311,48
	<b>8</b>	- Produits de cession d'immobilisations		10 555 032,77	29 731 602,04
	<b>9</b>	+ Valeurs nettes d'amortissement des imm cédées		7 109 186,24	17 869 449,65
<b>I</b>		<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ( C A F )</b>		<b>323 919 926,88</b>	<b>461 681 401,36</b>
	<b>10</b>	- Distributions de bénéfices		384 832 808,00	362 195 584,00
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>-60 912 881,12</b>	<b>99 485 817,36</b>

I Synthèse des masses du bilan		MASSES	Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
					Emplois (c)	Ressources (d)
1	Financement permanent		2 173 830 936,35	2 329 597 278,92	155 766 342,57	
2	Moins actif immobilisé		1 533 295 771,80	1 559 270 610,02	25 974 838,22	
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	(A)	640 535 164,55	770 326 668,90	129 791 504,35	0,00
4	Actif circulant		1 124 345 385,96	1 181 329 647,27	0,00	56 984 261,31
5	Moins passif circulant		459 445 895,35	479 427 775,65	19 981 880,30	0,00
6	= Besoins de financement global (4-5)	(B)	664 899 490,61	701 901 871,62	0,00	37 002 381,01
7	= Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)		(24 364 326,06)	68 424 797,28	0,00	92 789 123,34

II Emplois et Ressources		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT		
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES	
<b>RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE</b>						
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		(A)	(60 912 881,12)	99 485 817,36		
Capacité d'autofinancement			323 919 926,88	461 681 401,36		
- Distribution de bénéfices			384 832 808,00	362 195 584,00		
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS</b>		(B)	12 007 812,86	34 054 558,35		
Cession d'immobilisations incorporelles						
Cession d'immobilisations corporelles			10 555 032,77	29 731 602,04		
Cession d'immobilisations financières						
Diminution des titres de participation						
Récupérations sur créances Immobilisées			1 452 780,09	4 322 956,31		
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS</b>		(C)	0,00	579 618,78		
Augmentations de capital, apports						
Subventions d'investissement				579 618,78		
<b>AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (nette des primes de remboursement)</b>		(D)	0,00	0,00		
<b>I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>			(48 905 068,26)	134 119 994,49		
<b>EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>						
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS</b>		(E)	80 886 436,09	116 440 846,42		
Acquisition d'immobilisations incorporelles			12 697 285,45	20 612 639,66		
Acquisition d'immobilisations corporelles			35 597 653,02	93 982 743,68		
Acquisition d'immobilisations financières			0,00			
Augmentation des créances immobilisées			32 591 497,62	1 845 463,08		
<b>REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</b>		(F)	0,00			
<b>REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT</b>		(G)	0,00	5 497 437,00		
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS</b>		(H)	0,00	935 274,00		
<b>II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>			80 886 436,09	122 873 557,42		
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)</b>				37 002 381,01		
<b>IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>				92 789 123,34		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			80 886 436,09	80 886 436,09	167 412 866,77	167 412 866,77

ÉTAT DES DÉROGATIONS		
INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT



**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES**

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>34 583 041,50</b>							<b>34 583 041,50</b>
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 393 513,50							21 393 513,50
* Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>686 726 787,90</b>	<b>12 697 285,45</b>						<b>699 424 073,35</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	26 795 175,39	462 885,55						27 258 060,94
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	17 693 036,05	12 234 399,90						29 927 435,95
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 412 012 961,71</b>	<b>35 597 653,02</b>		<b>1 485 759,80</b>	<b>24 082 595,97</b>	<b>59 491 135,47</b>	<b>1 485 759,80</b>	<b>1 364 036 883,29</b>
* Terrains	167 108 120,30							167 108 120,30
* Constructions	322 790 555,43	2 920 169,77		100 850,00		407 586,47		325 403 988,73
* Installations techniques, matériel et outillage	730 111 346,34	28 657 561,77		1 116 714,80	19 723 947,54	30 898 128,92		709 263 546,45
* Matériel de transport	51 733 836,87				2 231 234,12	5 990 931,96		43 511 670,79
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	76 692 055,65	3 433 184,48		268 195,00	2 127 414,30	22 194 488,12		56 071 532,71
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	53 405 175,66	57 832,92						53 463 008,58
* Immobilisations corporelles en cours	10 171 871,46	528 904,08					1 485 759,80	9 215 015,74

**TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION**

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur Comptable Nette 5	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C P C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 820 261,92	31/12/2020	4 820 261,92	-195 161,86	0,00
SOCIÉTÉ DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65,00%	171 411 858,00	171 411 858,00	31/12/2020	184 012 564,88	1 895 134,95	3 814 365,00
LA CLÉ DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2020	45 207 064,94	16 378 917,51	0,00
EAE	EAU	130 000 000,00	100%	162 261 009,46	162 261 009,46	31/12/2020	166 051 099,41	28 895 015,00	27 300 000,00
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00	0,00	31/12/2020	-74 438,26	-20 100,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>349 372 867,46</b>	<b>348 493 129,38</b>		<b>400 016 552,89</b>	<b>46 953 805,60</b>	<b>31 114 365,00</b>

**TABLEAU DES PROVISIONS**

Nature	Montant début d'exercice	Dotations		Reprises		Montant fin d'exercice	
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation		financières
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	9 968 956,13		195 161,86	12 813 597,56		584 502,23	22 393 213,32
2 Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
3 Provisions durables pour risques et charges	163 145 243,29			9 733 407,98		1 266 291,12	171 612 360,15
<b>SOUT TOTAL (A)</b>	<b>173 114 199,42</b>		<b>195 161,86</b>	<b>22 547 005,54</b>		<b>1 850 793,35</b>	<b>194 005 573,47</b>
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)(Clients et stocks)	45 149 125,88	6 343 711,79		360 156,25	544 520,39		51 308 473,53
5 Autres provisions pour risques et charges	12 232 933,28		97 407,65	10 600 000,00		1 001 136,33	11 097 407,66
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>57 382 059,16</b>	<b>6 343 711,79</b>	<b>97 407,65</b>	<b>10 960 156,25</b>	<b>544 520,39</b>	<b>1 001 136,33</b>	<b>62 405 881,19</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>230 496 258,58</b>	<b>6 343 711,79</b>	<b>292 569,51</b>	<b>33 507 161,79</b>	<b>544 520,39</b>	<b>1 001 136,33</b>	<b>256 411 454,66</b>

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 1 247 630,72 DH, l'écart de 21 145 582,60 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles

(2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 159 356 345,00 DH

TABLEAU DES CRÉANCES								
CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>38 278 846,22</b>	<b>35 575 710,10</b>	<b>2 335 243,48</b>	<b>367 892,64</b>			<b>30 000 000,00</b>	
Prêts immobilisés	6 612 793,34	3 909 657,22	2 335 243,48	367 892,64				
Autres créances financières	31 666 052,88	31 666 052,88					30 000 000,00	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>467 279 639,86</b>	<b>37 772 105,79</b>	<b>387 652 556,60</b>	<b>41 854 977,47</b>	<b>10 772 526,52</b>	<b>84 036 705,08</b>	<b>24 593 989,44</b>	<b>61 680 073,22</b>
Fournisseurs débiteurs, avance et acompte	8 273 427,88	3 742 444,97	3 924 919,91	606 063,00	45 242,38		5 407 619,00	
Clients et comptes rattachés	364 532 168,41	32 894 488,96	290 886 775,73	40 750 903,72	10 476 886,64		14 244 726,64	61 680 073,22
Clients et comptes rattachés	3 911 024,49	1 135 171,86	2 775 852,63					
État	84 036 705,08		83 625 014,33	411 690,75		84 036 705,08		
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	4 941 643,80		4 855 323,80	86 320,00	250 397,50		4 941 643,80	
Comptes de régularisation actif	1 584 670,20		1 584 670,20					

TABLEAU DES DETTES								
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'État et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE FINANCEMENT</b>								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>448.343.708,13</b>	<b>171.328.592,39</b>	<b>277.015.115,75</b>		<b>38.854.687,72</b>	<b>42.221.104,96</b>	<b>58.496.314,63</b>	
Fournisseurs	213 366 982,78	53 331 170,92	160 035 811,87		22 441 268,92		42 142 481,16	
Clients créditeurs consignation	118 503 415,00	101 327 991,07	17 175 423,93		36 066,22			
Personnel	21 500 276,67	1 687 936,46	19 812 340,21					
Organismes sociaux	8 420 155,94		8 420 155,94			1 753 316,56		
État	40 467 788,40		40 467 788,40			40 467 788,40		
Comptes d'associés	16 797 349,00	12 996 285,00	3 801 064,00					
Autres créanciers	23 887 740,34	1 985 208,94	21 902 531,40		16 377 352,58		16 353 833,47	
Comptes de régular Passif	5 400 000,00		5 400 000,00					

**TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES**

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	389 547,37	HYPOTHÈQUE	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	389 547,37

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

**ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL**

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions		
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :CAUTIONS EN DOUANE	79 792 899,49	88 397 127,68
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :ADM	252 000,00	152 000,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	7 850 686,17	1 534 911,19
CAUTIONNEMENT	240 000 000,00	320 000 000,00
Total (1)	327 895 585,66	410 084 038,87
ENGAGEMENTS reçus	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions	6 500 000,00	6 650 000,00
* Autres engagements recus		
Total (2)	6 500 000,00	6 650 000,00

**PASSIFS EVENTUELS**

Les déclarations fiscales de l'impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2018 et 2020 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2017 à 2020 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements. La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession. Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.

**RAPPORT  
GÉNÉRAL DES  
COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Aux actionnaires de la Société  
**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen  
Casablanca

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010**

### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 avril 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 002 219 KMAD dont un bénéfice net de 220 785 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble

et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **1 - Evaluation du Fonds de commerce de la région « Branoma & SBT »**

#### *Risque identifié*

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société des Boissons du Maroc avait absorbé au cours de l'exercice 2014, ses filiales BRANOMA et Brasserie de Tanger (SBT) qui étaient détenues respectivement à hauteur de 98,9% et de 100%.

À la suite de cette opération, un fonds de commerce de l'ordre de 621 MMAD avait été identifié dans les comptes de la société des Boissons du Maroc. Ledit fonds de commerce correspond aux revenus générés au niveau des régions du nord et de l'est du Maroc, dans lesquelles opéraient ses filiales.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ce fonds de commerce, ne présente pas de risque de perte de valeur. Toute évolution défavorable des rendements attendus des ventes réalisées dans les régions y afférentes, en raison de facteurs internes ou externes, est ainsi de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La crise sanitaire actuelle ainsi que les mesures sanitaires décidées par le gouvernement marocain ont impacté plusieurs secteurs d'activité et particulièrement le secteur dans lequel opère aujourd'hui la société des Boissons du Maroc. En effet, les mesures sanitaires se sont traduites par la fermeture de plusieurs points de vente.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit en raison :

- Du montant particulièrement significatif du fonds de commerce de la région Branoma & SBT
- De l'importance des jugements de la direction, notamment le taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et le taux d'actualisation dans la détermination de la valeur recouvrable de cet actif
- Des incertitudes accrues dans le contexte de la situation sanitaire actuelle qui a une incidence sur les ventes réalisées et les ventes estimées dans les régions précitées.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- La cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique des régions dans lesquelles opéraient « Branoma » et « SBT » et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- La cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration ;
- La cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses du marché et les comparables sectoriels ;

L'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par rapport à la variation des principales hypothèses retenues ;

## **2 - Evaluation des titres de participation de la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)**

### Risque identifié

Les titres de participation de la Société de Vinification et Commercialisation Marocaine, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 171 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels est confrontée la SVCM, notamment à l'origine de fluctuations importantes, à l'international, des prix du vin et de l'huile d'olive, peuvent entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

## **3 - Provision pour avantages aux personnels**

### Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à 159 MMAD au 31 décembre 2020.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Examiner l'impact des principales modifications intervenues dans le régime et vérifier leur correcte comptabilisation ;
- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2020.

#### **4 - Provisions pour litiges et contentieux**

##### Risque identifié

Une provision de 7 MMAD, figurant au passif du bilan, vise à couvrir le risque de sorties de ressources relatives à plusieurs litiges dans lesquels la société est impliquée. La société provisionne annuellement le montant des ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Nous avons considéré que l'évaluation de la provision pour litiges constituait un point clé de l'audit dans la mesure où le montant des provisions pour litiges et contentieux est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par le Groupe et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'évaluation de la provision pour litiges, notamment en procédant à des entretiens semestriels avec la Société des Boissons du Maroc;
- Examiner la régularité et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- Réaliser un suivi des principales actions judiciaires et des enquêtes en cours de la part des autorités judiciaires avec la direction juridique de la Société des Boissons du Maroc;

- Examiner, pour une sélection de risques jugés complexes et significatifs, le bien-fondé et les hypothèses qui sous-tendent leur évaluation et provisionnement à la clôture, ce qui peut inclure notamment :

- l'examen de la documentation établie et des correspondances avec les tiers ainsi que leur confrontation avec les estimations de la direction,
- l'examen, des courriers d'avocats afin d'obtenir une information détaillée sur les litiges significatifs en cours et notamment les revendications associées et pouvoir ainsi apprécier l'adéquation du montant de provisions constaté ;
- un entretien avec les responsables adéquats ;

- Examiner les informations communiquées sur ces litiges dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

#### **Rapport de gestion**

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Sijouli - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal Mekouar  
Associé

PwC Maroc

  
PwC Maroc  
Lot. 57 Tour CMC, 19ème étage, Casa Anfa,  
20220 Hay Hassane Casablanca  
T: +212 (0) 522 99 98 22 F: +212 5 22 23 88 70  
RC : 169167 - TP : 37999135  
IF : 1106706 - CNSS : 7567045

Mounsif Ighiouer  
Associé



## **Société des Boissons du Maroc (SBM)**

Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen  
Casablanca

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.537.640 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 239 422. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 29 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### ***1 - Provision pour avantages aux personnels***

###### ***Risque identifié***

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à 159 MMAD au 31 décembre 2020.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Examiner l'impact des principales modifications intervenues dans le régime et vérifier leur correcte comptabilisation ;
- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2020.

## **2 - Provisions pour litiges et contentieux**

### Risque identifié

Une provision de 7 MMAD, figurant au passif du bilan, vise à couvrir le risque de sorties de ressources relatives à plusieurs litiges dans lesquels la société est impliquée. La société provisionne annuellement le montant des ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Nous avons considéré que l'évaluation de la provision pour litiges constituait un point clé de l'audit dans la mesure où le montant des provisions pour litiges et contentieux est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par le Groupe et, par conséquent, peut avoir une incidence significative sur les états financiers.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'évaluation de la provision pour litiges, notamment en procédant à des entretiens semestriels avec la Société des Boissons du Maroc;
- Examiner la régularité et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- Réaliser un suivi des principales actions judiciaires et des enquêtes en cours de la part des autorités judiciaires avec la direction juridique de la Société des Boissons du Maroc;
- Examiner, pour une sélection de risques jugés complexes et significatifs, le bien-fondé et les hypothèses qui sous-tendent leur évaluation et provisionnement à la clôture, ce qui peut inclure notamment :

- l'examen de la documentation établie et des correspondances avec les tiers ainsi que leur confrontation avec les estimations de la direction,
- l'examen, des courriers d'avocats afin d'obtenir une information détaillée sur les litiges significatifs en cours et notamment les revendications associées et pouvoir ainsi apprécier l'adéquation du montant de provisions constaté ;
- un entretien avec les responsables adéquats ;

Examiner les informations communiquées sur ces litiges dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

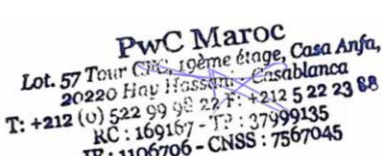
Casablanca, le 30 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

  
**FIDAROC GRANT THORNTON**  
 Member Réseau Grant Thornton  
 International  
 7 Bd. Driss Srigou - Casablanca  
 Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70  
**Faïçal Mekouar**  
 Associé

PwC Maroc

  
**PwC MAROC**  
 Lot. 57 Tour CMC, 19ème étage, Casa Anfa,  
 20220 Hay Hassane - Casablanca  
 T: +212 (0) 522 99 98 22 F: +212 5 22 23 68 70  
 RC : 169167 - TP : 37999135  
 IF : 1106706 - CNSS : 7567045  
**Mounsi Ighiouer**  
 Associé

Aux actionnaires de la société  
**Société des Boissons du Maroc (SBM)**  
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen  
Casablanca

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Convention commerciale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs (CDC)**

##### Personnes /Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

##### Nature et objet de la convention

Cette convention conclue le 15 Juin 2020 et autorisée par le Conseil d'Administration du 8 mai 2020, est relative à l'octroi de coopérations commerciales, remises de fin d'année (RFA) par la Société des Boissons du Maroc à la Clé des Champs dans le cadre des relations commerciales existantes entre les deux entités.

##### Modalités de la convention

- **Durée /prise d'effet :** Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, pour une durée d'une année et est renouvelable par tacite reconduction.
- **Conditions financières :** Cette convention prévoit les conditions de remises, RFA et coopération commerciale ci-dessous :
  - ✓ RFA conditionnelle :
    - 0,5% du chiffre d'affaires HT compris entre 10 MMAD et 21 MMAD ;
    - 1% du chiffre d'affaires HT supérieur à 21 MMAD.
  - ✓ Droit d'ouverture :
    - Octroi d'un montant forfaitaire de 0,1 MMAD à l'ouverture de chaque magasin.
    - Octroi d'un montant forfaitaire de 0,06 MAD HT lors de la rénovation/extension de magasin.
  - ✓ Coopération commerciale :
    - 4% du chiffre d'affaires HT réalisé sur l'exercice 2020
- **Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc :** Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la société SBM au 31 décembre 2020, s'élèvent à :
  - ✓ Des remises de fin d'année accordées sur l'année pour un montant de 0,3 MMAD ;
  - ✓ Des réductions sous formes de « Coopération Commerciale » pour un montant de 1,2 MMAD.

#### **1.2 Convention de licence de marque Perlforth entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et BGI Trade Mark**

##### Personne intéressée

- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;

##### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie le 2 novembre 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2020, prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Perlforth par la Société des Boissons du Maroc.

##### Modalités de la convention

- **Durée/ Prise d'effet :** Cette convention qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour une durée de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année à chaque fois.
- **Conditions financières :** En application de cette convention, BGI Trade Mark facture trimestriellement à la Société des Boissons du Maroc des redevances de 5% sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SBM au titre de l'exploitation de cette marque.

- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 0,05 MMAD hors taxes au 31 décembre 2020, non réglé.

### 1.3 Convention d'émission d'obligations entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

#### Personnes intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés ;

#### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, signée en date du 5 Juin 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 8 mai 2020, prévoit la souscription de la SBM à l'emprunt obligataire émis par la CMAR pour un montant de 30 MMAD.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Le montant de l'emprunt est de 30 MMAD remboursable in fine à la 7<sup>ème</sup> année.
- Conditions financières : Des intérêts de 4,5% HT calculés sur la base d'une année de 365 jours, seront versés annuellement.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc s'élève à 0,7 MMAD.
- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au 31 décembre 2020 et au titre de cette convention, la SBM détient une créance de 30 MMAD relative à l'emprunt obligataire et une créance financière d'un montant de 0,8 MMAD relative aux intérêts facturés.

### 1.4 Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM), La Clé Des Champs (CDC) et la Société Euro Africaine des Eaux (EAE)

#### Personnes/ Entités intéressées

- SBM : Administrateur des sociétés La Clé des Champs et EAE.
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration de l'ensemble des sociétés, à l'exclusion de la CDC.
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 25 novembre 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2020, prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine

des Eaux, d'une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, la Clé Des Champs et la Société Euro Africaine des Eaux, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2020 est détaillé comme suit :

Société concernée(KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCM	2 468
LA CLE DES CHAMPS	2 877
EAE	3 417
<b>Total</b>	<b>8 762</b>

- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :

Société concernée (KMAD)	Créance au 31/12/2020	Encaissement de l'exercice
SVCM	2 961	0
LA CLE DES CHAMPS	3 453	0
EAE	4 101	0
<b>Total</b>	<b>10 515</b>	<b>0</b>

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### 2.1 Convention commerciale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Africa Retail Market (ARM)

#### Personne intéressée

- Brahim Stephan Laroui : représentant légal de la société MAROPAC (membre du Conseil d'Administration d'ARM) et Directeur Général de la société SBM ;

#### Nature et objet de la convention

Cette convention conclue en septembre 2019 et autorisée par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2018, prévoit la vente par la Société des Boissons du Maroc à la Société ARM, société détenue à hauteur de 11,11% par la société Maropac (filiale à 100% de la société SBM), de l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

#### Modalités de la convention

- Durée /prise d'effet : Cette convention signée en septembre 2019, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à signature d'un nouveau contrat.
- Conditions financières : Cette convention prévoit les conditions de remises, remises de fin d'année (RFA) et coopération commerciale ci-dessous :
  - ✓ Remise sur facture :
    - Remise de 3% applicable sur les tarifs régionaux Eaux ;
    - Remise de 3% applicable sur les tarifs Bière ;
    - Remise de 3% applicable sur les vis Castel Et Halana ;
    - Remise de 3% applicable sur les vis Larroque Et Courtabalaise.
  - ✓ RFA inconditionnelle :
    - 3,25 % du CA HT Bière facturé sur l'année ;
    - 6% du CA HT Vins facturé sur l'année ;
    - 6% du CA HT Eaux facturé sur l'année.
  - ✓ Coopération commerciale :
    - Octroi d'un montant forfaitaire de 10 KMAD à l'ouverture de chaque magasin.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la société SBM au 31 décembre 2020, sont :
  - ✓ Des remises en fin d'année accordées sur l'année pour un montant de 615 KMAD;
  - ✓ Des réductions sous formes de « Coopération Commerciale hors montant forfaitaire » pour un montant de 523 KMAD ;
  - ✓ Un droit d'ouverture et autres clauses pour un montant de 380 KMAD.

#### **2.2 Convention de rémunération de garantie entre la société Marocaine D'Investissements et de Services (MDI) et la Société des Boissons du Maroc (SBM)**

##### Personnes /Entités intéressées

- MDI : Administrateur de la SBM ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

##### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 30 novembre 2018 et autorisée par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2018, prévoit le versement par MDI à SBM d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre du Contrat de Crédit.

Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 novembre 2018 avec Attijariwafa Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijariwafa Bank au titre du Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rang en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de 400 MMAD, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement sera en vigueur.
- Conditions financières : La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0,55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par Marocaine D'Investissement et de services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : La Société des Boissons du Maroc a encaissé un montant de 1,6 MMAD au titre de cette convention au cours de l'exercice 2020.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc a enregistré au cours de l'exercice 2020 un produit à hauteur de 1,6 MMAD.

#### **2.3 Contrat de cession du siège (TF 30618C) entre les sociétés Boissons du Maroc S.A BMCI Leasing et Boucharnin & Cie**

##### Personne intéressée

- Omar Kabbaj : Actionnaire de la société des Boissons du Maroc

##### Nature et objet de la convention

Ce contrat tripartite, conclu le 29 décembre 2017, prévoit la cession du siège social (propriété dite « LA NIEVES 4 » objet du titre foncier 30618C) par la Société des Boissons du Maroc S.A. « vendeur » à la société Bourchanin & Cie « Preneur » au moyen d'un financement sous forme de crédit-bail immobilier par la société BMCI Leasing « acquéreur ».

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de signature du contrat de vente.
- Conditions financières :
  - Cette vente a été réalisée moyennant un prix de cession de 55,2 MMAD.
  - Le règlement de la créance se fera selon les modalités suivantes :
    - ✓ 11,2 MMAD par chèque encaissable en 2018,
    - ✓ le reliquat du prix, soit 44 MMAD sera encaissé par le biais d'effets répartis en fractions égales de 4 MMAD payable trimestriellement à compter du 31 mars 2018 et ce jusqu'au 30 septembre 2020.

- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention et au cours de l'exercice 2020, la Société des Boissons du Maroc a encaissé plusieurs montants conformément aux modalités de remboursements précités pour un montant total de 12 MMAD. Cette convention prend ainsi fin cette année.

#### 2.4 Conventions de bail entre la société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Marrakech, Casablanca et Rabat)

##### Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

##### Nature et objet de la convention

- La convention de bail du magasin de Marrakech, établie en novembre 2009 pour laquelle un avenant a été signé le 26 Mai 2019, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech. Les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2020 modifiant le loyer.
  - La convention de bail du magasin de Rabat, établie en novembre 2007, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.
  - La convention de bail du magasin de Casablanca, établie en octobre 2006, prévoit la location par la société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.
- L'ensemble des conventions citées ci-dessous ont été autorisées par le Conseil d'Administration de SBM afin de rentabiliser les actifs détenus par la société et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

##### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- Conditions financières : En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc facture des loyers mensuels à la société la Clé des champs détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Marrakech	65
Magasin Rabat	80
Magasin Casablanca	52
<b>Total</b>	<b>197</b>

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.

- Produits/ Créances comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc: Au cours de l'exercice 2020, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Produits comptabilisés	Encaissements	Créances
Magasin Marrakech	780	715	65
Magasin Rabat	966	885	80
Magasin Casablanca	446	414	32
<b>Total</b>	<b>2 192</b>	<b>2 014</b>	<b>177</b>

#### 2.5 Convention de rémunération des comptes courants entre la société des Boissons du Maroc (SBM), la Société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI), la Société de Vinification, ASAO et de Commercialisation du Maroc (SVCM), La Clé Des Champs, la Société Euro Africaine des Eaux (EAE) et Maropac

##### Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de SBM ;
- SBM : Administrateur de la EAE, CDC et Maropac ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration de l'ensembles des sociétés ; concernées, à l'exclusion de La Clé des Champs ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général de l'ensemble des sociétés ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun de l'ensemble des sociétés.

##### Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue en juillet 2005, pour une durée de 5 ans prévoit la rémunération des comptes courants financiers créditeurs ou débiteurs. L'avenant n°1 signé le 1<sup>er</sup> juillet 2009 stipule un renouvellement annuel par tacite reconduction sauf opposition de l'une des parties 3 mois avant l'expiration. L'ensemble de ces conventions ont été conclues dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie de l'ensemble du groupe SBM.

##### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir de sa date de conclusion, est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Le taux annuel de rémunération appliqué pour l'exercice 2020 est de 2,22% hors taxes, ce taux est révisable tous les ans.
- Produits/Charges comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au cours de l'exercice 2020, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

Filiale concernée	Solde 31.12.2019	Opérations de l'exercice		Solde 31.12.2020	Montant des intérêts 2020 au titre des charges	Montant des intérêts 2020 au titre des produits
		Augmentation	Remboursement			
SVCM	148	491	573	66		2
MDI	- 440	20 164	20 601	-	182	
La Clé des Champs	1 667	9 818	10 070	1 415		24
EAE	368	619	1 105	- 118		2
ASAO	69	17		86		
MAROPAC	-	8 629	8 539	90		37
<b>Total</b>	<b>1 812</b>	<b>39 738</b>	<b>40 891</b>	<b>659</b>	<b>182</b>	<b>65</b>

## 2.6 Convention de concession de licences de marques HEINEKEN avec la Société des Boissons du Maroc S.A.

### Entité intéressée

Heineken Switzerland (actionnaire à hauteur de 2,21 % dans la Société des Boissons du Maroc) et représenté par Mr Lieven Louis Van Der Borgh, administrateur de la Société des Boissons du Maroc.

### Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, établie en décembre 2003, prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Heineken par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de 10 ans, est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : En application de cette convention, Heineken Switzerland facture à la Société des Boissons du Maroc des royalties à raison de EUR 17,34 par hectolitre vendu. Cette rémunération est révisable en fonction du coût de l'inflation.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 18 MMAD hors taxes au 31 décembre 2020.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : La société a réglé au titre de cette convention 5 MMAD au cours de l'exercice 2020.

Le montant de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 12,9 MMAD.

## 2.7 Convention d'assistance générale de la Société Marocaine d'Investissements (MDI) et de Services au profit de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

### Personnes/Entités intéressées

- MDI : Administrateur de SBM ;

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, écrite, établie le 1<sup>er</sup> juillet 2003 prévoit l'assistance dans les domaines financiers, administratifs et juridiques et des relations publiques effectués par la Société Marocaine d'Investissements et de Service au profit de la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature, celle-ci est renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc, 0,85% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par cette dernière.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc : Le montant des charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève 12 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc: La société a réglé au titre de cette convention 11,7 MMAD au cours de l'exercice 2020.

Le montant de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 3 MMAD.

## 2.8 Convention de ventes des vins Nicolas entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs S.A.

### Personnes intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la revente par la société des Boissons du Maroc à la société la Clé des Champs des vins Nicolas. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs considérant que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc.

### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.



- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc facture à la société la Clé des Champs les vins Nicolas au coût d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, SBM a enregistré au cours de l'exercice 2020, un produit de l'ordre de 24 MMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2020, un montant de 28,8 MMAD.

Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 0,3 MMAD.

### **2.1 Convention de mise à disposition du personnel entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs**

#### Personnes intéressées

- SBM : Administrateur de la société La Clé des Champs ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun des deux sociétés.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2005, prévoit la mise à disposition du personnel de la société des Boissons du Maroc à la société la Clé des Champs. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions supports du groupe SBM et permettre la création d'effet de synergie.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société des Boissons du Maroc facture à la société la Clé des Champs les frais des salariés mis à disposition.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a enregistré au cours de l'exercice 2020, un produit de 5,6 MMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a encaissé au cours de l'exercice 2020, un montant de 5 MMAD.

Le solde de la créance au 31 décembre 2020 s'élève à 0,6 MMAD.

### **2.9 Convention de ventes des produits « eaux » entre la société Euro Africaine des Eaux (EAE) et la société des Boissons du Maroc (SBM)**

#### Personnes/Entités intéressées

- SBM : Administrateur de EAE ;
- Michel Palu : Président du Conseil d'Administration des deux sociétés concernées ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2010, prévoit la vente des produits « eaux » par la société Euro Africaine des Eaux à la société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société Euro Africaine des Eaux considérant que cette dernière est la propriétaire de la marque Ain Ifrane.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société Euro Africaine des Eaux facture les produits eaux à la Société des Boissons du Maroc.
- Charges comptabilisées par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2020 un montant de 168,5 MMAD.
- Montants décaissés par la société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2020 un montant de 187 MMAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2020 s'élève à 14,9 MMAD.

### **2.10 Convention de ventes des produits entre la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM) et la société des Boissons du Maroc (SBM).**

#### Personnes intéressées

- Michel Palu : Président du Conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- Brahim Stephan Laroui : Directeur Général des deux sociétés concernées ;
- Jean-Claude Palu : Administrateur commun ;
- Guy Declercq : Administrateur commun ;
- Gilles Martignac : Administrateur commun.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc à la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société SVCM considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vins commercialisées par la Société des Boissons du Maroc.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la Société des Boissons du Maroc.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société a comptabilisé en charges de l'exercice 2020 un montant de 32 MMAD.

- Montants décaissés par la Société des Boissons du Maroc: Au titre de cette convention, la société a décaissé au cours de l'exercice 2020 un montant de 34,7 MMAD.

Le solde de la dette au 31 Décembre 2020, s'élève à 4 MMAD.

### **2.11 Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société BEV IT. (Convention non écrite)**

#### Personnes intéressées

- Laurence Dequatre : Administrateur des deux sociétés ;
- Guy Declercq : Administrateur des deux sociétés ;

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société BEV IT à la Société des Boissons du Maroc .

#### Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en immobilisations par la Société des Boissons du Maroc S.A. : 1 404 095,66 MAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2020 est de 572 645,33 MAD.

### **2.12 Contrat de prestation de service par la Sociétés des Boissons du Maroc à la Société ICUBE**

#### Personne intéressée

Michel Palu : Président du Conseil d'administration de la Société des Boissons du Maroc et Gérant unique de la société ICUBE.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des prestations de services réalisées par la Société des Boissons du Maroc à la société ICUBE. Cette convention a été conclue par la société des Boissons du Maroc dans le cadre de la coopération entre les filiales du groupe Castel et a permis à la société de générer des marges sur des opérations ponctuelles.

#### Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de sa date de signature, pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Cette convention prévoit la facturation avec une marge de 5% pour les prestations assujetties à la TVA et la facturation à l'identique pour les prestations hors champs d'application de la TVA.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : La Société des Boissons du Maroc a enregistré un produit de 7 KMAD.
- Montant encaissé en 2020 par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc n'a encaissé aucun montant au cours de l'exercice 2020.

Le solde de la créance au 31 décembre 2020 est de 19 KMAD.

### **2.13 Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre la Société des Boissons du Maroc et la Société ICUBE (Convention non écrite)**

#### Personne intéressée

Michel Palu : Administrateur de la Société des Boissons du Maroc et Gérant unique de la société ICUBE.

#### Nature et objet de la convention

Cette convention, prévoit la facturation des Droits d'utilisation et des services de maintenance des logiciels ainsi que des prestations informatiques par la société BEV IT à la Société des Boissons du Maroc .

#### Modalités de la convention

- Montants comptabilisés en immobilisations par la Société des Boissons du Maroc S.A. : 23 850 876,15 MAD.

Le solde de la dette au 31 décembre 2020 est de 2 069 426,70 MAD.

Casablanca, le 30 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Sijoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 68 70  
Faïçal Mekouar  
Associé

PwC Maroc  
PwC Maroc  
Lot. 57 Tour GIC, 10ème étage, Casa Anfa,  
20220 Hay Hassani - Casablanca  
T: +212 (0) 522 99 98 22 F: +212 5 22 23 88 70  
RC : 169167 - TJ : 37999135  
IF : 1106706 - CNSS : 7567045  
Mounisif Ighiouer  
Associé

## État des honoraires des commissaires aux comptes

	PwC						Ernst and Young					
	Montant par année			% par année (par rapport au total)			Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
<b>Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés</b>	1.052.000	1.030.000	1.030.000	95%	100%	100%	450.000	465.000	465.000	100%	100%	100%
<b>Emetteur</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Filiales</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC</b>	60.000			5%	100%	100%						
<b>Emetteur</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Filiales</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	1.112.000			100%	100%	100%	450.000	465.000	465.000	100%	100%	100%
<b>Autres prestations rendues</b>					100%	100%						
<b>Autres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-	-	100%	100%	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	1.112.000	1.030.000	1.030.000		100%	100%	450.000	465.000	465.000	100%	100%	100%



**SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC**

Société Anonyme au capital de 282 965 300 Dirhams  
 Siège social : N°38, Boulevard Ain Ifrane, Lot Alamia,  
 Sidi Moumen Casablanca - Maroc  
[www.boissons-maroc.com](http://www.boissons-maroc.com)